

Le Bulletin n°21 Troisième trimestre 2007

Invitations



Contacts

SIÈGE - BRUXELLES

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles
Tel. : +32 (0)2 347 02 70 Fax +32 (0)2 347 77 99
www.rcn-ong.be

DIRECTION

Pierre Vincke
pierre.vincke@rcn-ong.be

RESPONSABLES DES PROGRAMMES

Rwanda : Alexandra Vasseur
alexandra.vasseur@rcn-ong.be

RD Congo : Arnaud d'Oultremont
arnaud.doultremont@rcn-ong.be

Responsable adjointe: **Florence Liégeois**
florence.liegeois@rcn-ong.be

Burundi : Janouk Bélanger
janouk.belanger@rcn-ong.be

Belgique : Pascaline Adamantidis
pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Raphaël Coppin : raphael.coppin@rcn-ong.be
Véronique Lefevre : veronique.lefevre@rcn-ong.be
Zeger De Henau : zeger.de.henau@rcn-ong.be
Gloria Piqueur : gloria.piqueur@rcn-ong.be

RÉDACTION

Pierre Vincke : pierre.vincke@rcn-ong.be
Pascaline Adamantidis : bulletin@rcn-ong.be
Simon Collignon (Stagiaire)
simoncollignon@hotmail.com

RWANDA - KIGALI

Tel. : +250 51 09 03
COORDONNATEUR DE PROGRAMME
Karol Limondin : coordo@rcn.rw

RESPONSABLE DE PROJET

Christel Drapier
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE
Antoine Chevallier

BURUNDI - BUJUMBURA

Tél. : +257 22 24 37 25 ou +257 22 24 90 83
COORDONNATEUR DE PROGRAMME
Sylvestre Barancira: rcn-burundi-coordo@cbinf.com
RESPONSABLES DE PROJET

Hélène Morvan

Marielle Hallez

Dominik Kohlhagen

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Olivier Goureaux

METTEUR EN SCÈNE

Philippe Laurent

RD CONGO - KINSHASA BAS-CONGO

Tél. : +243 998 63 96 14
COORDONNATEUR DE PROGRAMME
Gaétan Duhamel: rcn@ic.cd
COORDONNATRICE DE PROGRAMME ADJOINTE
Aurore Decarnières : rcn2@ic.cd

RESPONSABLES DE PROJET

Delphin Bulambo

Odon du Christ Mupepe

EXPERTE JUSTICE

Michèle Laborde

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Leena Lindqvist

RD CONGO - KATANGA

Tél. : +243 997 24 43 32
COORDONNATRICE DE PROGRAMME
Renata Farias: rcn-lshi@mwangaza.cd
RESPONSABLE DE PROJET

Rebekah Irving

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE

Alain Duval

RD Congo - Ituri

Tél. : +243 810 17 74 92
COORDONNATEUR DE PROGRAMME
Moctar Al Housseinou : rcnbunia@yahoo.fr
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE
Jérôme Persico

Sommaire

03 Éditorial

04 Aperçu des Programmes

06 RCN Justice & Démocratie vous propose...

10 Rwanda

11 « Lorsque joie et surprise, angoisse et espérances se conjuguent »

14 « Au Rwanda la justice, facteur de la réconciliation »

16 « Rescapé du génocide, Jean de Dieu témoigne »

18 Burundi

19 « Hymne à Marie »

20 « Contribution du *Studio Ijambo* à la résolution pacifique des conflits et la reconstruction de la paix au Burundi »

22 « Sept ans plus tard : la justice transitionnelle au Burundi »

25 « Juste un au-revoir »

26 République démocratique du Congo

27 « La justice, est-ce une affaire de tous ? »

28 « Les entraves à la prévention et à la répression »

29 « ... Le jour finira par poindre! »

30 Southern Sudan

31 « Southern Sudan and justice »

34 Rapport d'activités 2006

43 Espace Public

Pour toutes contributions financières:

Compte n° **210-0421419-06**

RCN Justice & Démocratie,

Avenue Brugmann 76

B-1190 Bruxelles

Avec la communication « Don »

Éditorial

RCN Justice & Démocratie vous invite.

RCN Justice & Démocratie vous invite à découvrir son bilan 2006 et un résumé de son rapport d'activités : les enjeux, les moyens, et les objectifs de notre ONG.

RCN Justice & Démocratie compte, en Belgique (10) et ailleurs environ 130 salariés permanents, de nombreux consultants (les formateurs) et un petit nombre de stagiaires. Le bénévolat est y peu pratiqué. Le budget annuel est de l'ordre de 4,7 millions d'euros. La part de frais du bureau central bruxellois est d'environ 11%, ce qui en fait une ONG dont les dépenses se font dans les pays d'intervention dans une très large proportion. Peu de fonds sont consacrés à la promotion. Je tiens d'autant plus à remercier la société Luminus pour le don qu'elle a fait cette année à RCN Justice & Démocratie. C'est un début.

Les financements de nos programmes proviennent donc des contrats que l'ONG négocie auprès des bailleurs : la Belgique (46%), plusieurs pays européens (Royaume-Uni, Pays-Bas, Suisse) et des agences de l'ONU (24%) et l'UE (30%). Le niveau financements et le nombre des ressources humaines en font, juridiquement, une grande association. Désormais, toute la structure fonctionne selon les nouvelles lois relatives aux grandes associations (contrôle financier, modalités du bilan...) sans but lucratif.

RCN Justice & Démocratie vous invite ensuite au colloque « Devoir de voir » en partenariat avec le Rideau de Bruxelles. Voilà un théâtre qui soigne particulièrement le rapport entre la vie et la représentation de la vie, entre la réflexion et l'image, entre l'art et la réalité. Le Rideau de Bruxelles crée une pièce de Catherine Fillieux « La Maison de Lemkin » et RCN Justice & Démocratie organise avec le Rideau ce colloque avec plusieurs personnalités très engagées sur le thème du génocide et des massacres (Jacques Semelin, Laure de Vulpian, Anne Devillé, Julie Goffin, Valérie Rosoux, Philippe Laurent et l'équipe du siège de RCN Justice & Démocratie). Il sera l'occasion d'échanger autour de la question de leur représentation à travers le prisme du théâtre, du droit, du cinéma et du travail de reconstruction que RCN Justice & Démocratie réalise avec les institutions et les sociétés des pays meurtris. Le théâtre veut vivre, alors il sort son espace. Le droit et la justice veulent vivre, alors ils sortent aussi à la rencontre des arts. Sortir de soi, pour se trouver...

Tous les articles du bulletin touchent les thématiques du colloque. La contribution des équipes des programmes est l'affirmation de leur présence constante dans la construction de l'identité de RCN Justice & Démocratie.

Ci-dessous, pas plus que mes collègues du siège, je n'ai résisté à l'envie de nous présenter.

Bonne lecture à vous.

Pierre VINCKE,
Directeur.



De gauche à droite: Raphaël Coppin, Janouk Bélanger, Pierre Vincke, Gloria Piqueur, Zeger De Henau, Alexandra Vasseur, Pascaline Adamantidis, Florence Liégeois, Véronique Lefevre et Arnaud d'Oultremont

Aperçu des Programmes

République du Rwanda

L'enjeu principal identifié par RCN Justice & Démocratie au Rwanda consiste à rapprocher la justice de la population. Pour atteindre cet objectif, le programme favorise la convergence des institutions judiciaires et de la société civile.

Ainsi, le programme 2006-2008 s'articule autour de cet objectif de proximité de la justice. Les actions sont développées sur des sujets spécifiques aux besoins de justice exprimés par la population (par exemple dans le domaine du foncier) et visent également à renforcer les capacités des relais de la population dans son dialogue avec les institutions. La convergence des actions menées est garantie par l'accompagnement du processus de décentralisation des institutions et l'identification de thèmes et d'interlocuteurs créant du lien entre la population et les services de justice.

Appui aux institutions de justice

Le programme entend participer à une meilleure qualité du cours de la justice et à son accélération.

Les appuis technique et logistique aux parquets permettront la finalisation des enquêtes au niveau des arriérés d'instruction. En 2007, aux vues de l'accumulation de dossiers venus s'ajouter aux arriérés d'avant 2004 et participer à un nouvel engorgement du système judiciaire, l'appui sera renforcé au niveau des tribunaux de base pour le triage et le jugement de ces dossiers et à terme, la mise en œuvre d'un système de surveillance du flux de l'instruction et du jugement. Le soutien aux formations mixtes décentralisées ciblera en priorité les acteurs de justice de proximité, notamment la police judiciaire, les commandants de district et d'autres personnels de police.

L'extension nationale de la phase juridictionnelle des juridictions Gacaca débouchera en 2007 sur le transfert des dossiers des « grands responsables » du génocide dits de catégorie 1. RCN Justice & Démocratie prolongera ses appuis technique et logistique aux parquets pour les instructions complémentaires et aux tribunaux pour les procès en itinérance.

Appui à la société civile et initiatives-relais auprès de la population

RCN Justice & Démocratie intervient auprès de la population directement et indirectement, afin qu'elle dispose d'une meilleure connaissance de ses droits, échange et s'organise pour les faire valoir. Ainsi, RCN Justice & Démocratie développe des actions de diffusion/vulgarisation de la justice de droit commun auprès de la population. Les sujets prioritaires d'intervention sont, pour l'année 2007, le droit foncier et le droit des successions, avec la vulgarisation de la réforme foncière de fin 2005 et l'identification des enjeux sociaux révélés par sa mise en œuvre. Le règlement judiciaire du contentieux du génocide et la cohabitation pacifique sont également des sujets abordés lors des ateliers d'échange qui sont organisés dans les collines.

Parallèlement, les partenariats développés avec une fédération d'agri-éleveurs et des associations rwandaises vont permettre le développement de ces actions à plus grande échelle. RCN Justice & Démocratie appuie ces partenaires

dans la création et le développement d'initiatives-relais pour favoriser l'émergence d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange sur des problèmes de droit et de justice entre la société civile et les autorités judiciaires.

Les bénéficiaires directs des actions sont les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquets, les officiers de police judiciaire et autres personnels de police, les administrations locales et autres instances (notamment Inyangamugayo et conciliateurs), les membres des associations partenaires et la population participant aux ateliers-débats.

République du Burundi

RCN Justice & Démocratie est présent au Burundi depuis novembre 2000. Dans le contexte d'émergence de l'Etat de droit, RCN Justice & Démocratie met en œuvre un programme triennal 2006-2008 « *Pour une Justice légitimée* » afin de soutenir l'institution judiciaire, la société civile et la population du Burundi face aux besoins de consolidation de la paix sociale, de construction de l'Etat de droit fondé sur une justice légitimée et de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle.

L'objectif du programme est de contribuer à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole garantis par les institutions. Cela signifie agir pour repenser le lien qui existe entre la société et la justice et restaurer la primauté de la société dans la définition des normes et des structures qui régissent la justice.

Le programme contribue à renforcer la capacité du système judiciaire et à ouvrir des espaces de paroles pour l'émergence de solutions discutées favorisant l'articulation des sources normatives.

Le programme est mené en partenariat avec le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des associations burundaises impliquées dans la protection des droits humains.

Appui institutionnel

Le programme entend améliorer les capacités et compétences des professionnels de la justice. Des formations sont réalisées à l'attention des magistrats et des officiers de police judiciaire. Un appui logistique favorise le fonctionnement des tribunaux de résidence et de grande instance, des parquets de la République, de la police judiciaire et des départements de la justice. Les textes législatifs sont publiés, traduits en kirundi et diffusés au niveau national.

Le soutien à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public permet de valoriser le pouvoir judiciaire. L'exécution des jugements s'améliore par la réalisation d'une recherche sur la « *Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions légales, pratiques sociales, coutumes et réalités locales du Burundi* », la mise en œuvre de séminaires de « *Promotion de la justice, des droits et des pratiques démocratiques auprès des autorités de base et des autorités supérieures* » et la for-

mation de greffiers à la compétence d'huissier.

Appui à la société civile

Les actions visent un impact individuel et collectif. L'appui aux initiatives de promotion de la justice et de protection des droits humains, la diffusion de supports de vulgarisation du droit, la réalisation de reportages radiophoniques sur les thèmes « *justice, droit et société* » doivent permettre à la population de mieux connaître les modes de gestion des conflits, ses droits, ses devoirs, de s'y référer et de s'organiser pour les promouvoir.

Dans un même temps, des espaces de dialogue sont ouverts en référence à la culture et à l'histoire du Burundi. Un reportage radiophonique sur l'histoire de la justice au Burundi vise à conserver la mémoire orale des principes de justice issus de la culture burundaise. Les groupes de parole organisés suite à une représentation théâtrale portant sur le thème du conflit et de la justice permettent de relayer les attentes et propositions des populations sur la justice post-conflit. La promotion de valeurs de la culture burundaise fondatrices de justice par le conte assure la transmission orale et la mise en discussion des valeurs mémorielles, des attitudes et des repères identitaires fondateurs de justice.

République démocratique du Congo

RCN Justice & Démocratie travaille depuis 2000 en République démocratique du Congo (Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Katanga, Ituri) au renforcement de l'Etat de droit et de la justice sous l'angle de l'« offre » de justice via des activités d'appui institutionnel (formation de personnel judiciaire, appui documentaire) et sous l'angle de la « demande » de justice via des activités de sensibilisation et de formation de la population.

Le projet 2007 prévoit également un volet « capitalisation et expertise justice » visant à présenter les recommandations de RCN Justice & Démocratie dans le cadre de la réforme de la justice, sur base des acquis des différents programmes.

Les programmes sont menés à partir de trois bureaux établis à Kinshasa, Lubumbashi et Bunia.

Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu et Katanga

Sur ces provinces, l'action de RCN Justice & Démocratie vise d'une part à renforcer les compétences des professionnels de la justice via des formations, des séminaires, du soutien en documentation et du soutien en matériel. D'autre part, RCN Justice & Démocratie informe les citoyens sur leurs droits et obligations et sur la défense et la promotion de ceux-ci, via des activités de vulgarisation, des formations pour des « personnes-ressources » de la société civile (membres des syndicats, enseignants, églises, ONG, etc.) et du soutien en documentation.

RCN Justice & Démocratie intègre également les autorités administratives et coutumières dans ces activités de formation. Enfin, la population, les autorités judiciaires, administratives et coutumières sont amenées à se rencontrer et à dialoguer dans le cadre d'ateliers rencontres ou de journées portes ouvertes dans les tribunaux.

Ce faisant, RCN Justice & Démocratie crée des contacts et des espaces publics autour de la justice, ouvre des débats et permet à l'offre de justice de satisfaire peu à peu la demande du justiciable.

Ituri

En janvier 2004, RCN Justice & Démocratie s'est installé à Bunia dans le cadre d'un projet visant la réinstallation, le redémarrage et le bon fonctionnement du système judiciaire. Cela a permis de poursuivre, condamner et incarcérer les auteurs d'infractions. Des activités de vulgarisation du droit et de sensibilisation de la population ont également été menées.

Depuis juillet 2006 RCN Justice & Démocratie développe un nouveau programme axé sur la prévention et la gestion des conflits fonciers en Ituri.

L'objectif de ce nouveau programme est de participer à la restauration du sentiment de justice au sein de la population en Ituri et de renforcer la paix sociale dans cette région par une meilleure résolution des conflits fonciers.

Dans cette perspective et afin d'offrir à la population une plus grande sécurité juridique, un travail d'appui aux institutions judiciaires, administratives et coutumières a été entrepris.

RCN Justice & Démocratie s'est également engagé dans des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès de la population et des déplacés.

Royaume de Belgique

RCN Justice & Démocratie produit une série de neuf émissions radio qui seront diffusées sur la RTBF (« *La Première* ») et sur d'autres radios libres dès le mois de juin 2007.

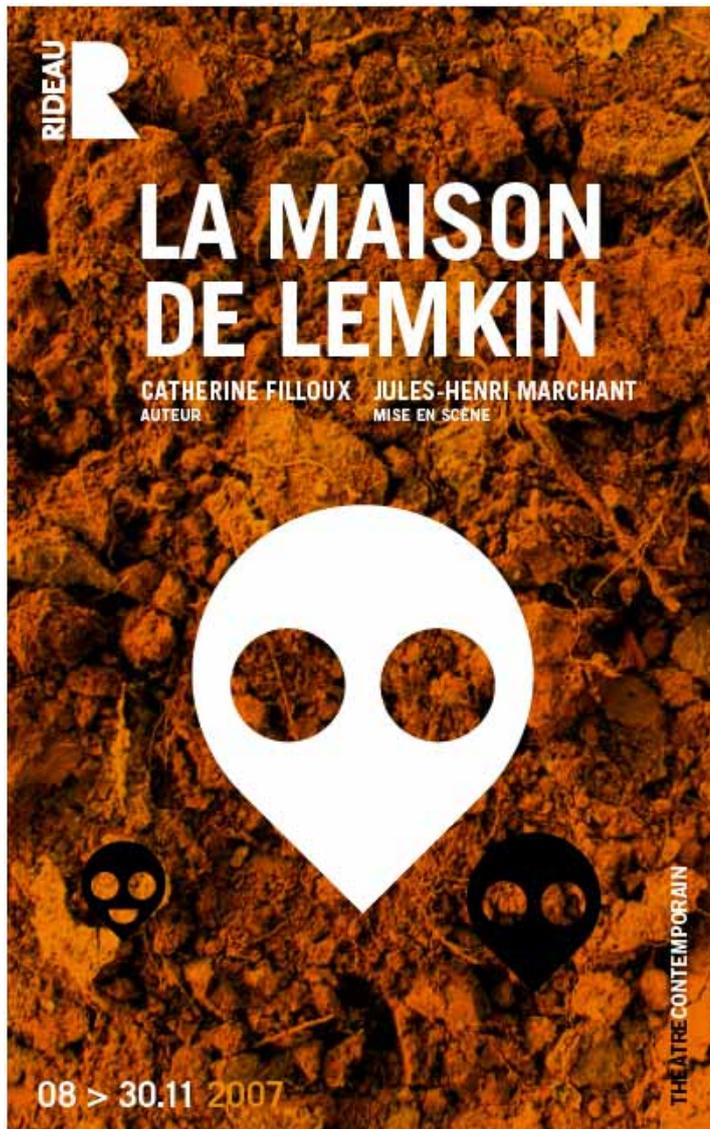
Les émissions se construisent autour de la rencontre avec une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire et dont la trajectoire traverse celle de RCN Justice & Démocratie.

Le concept repose sur la transformation du récit individuel de l'invité en histoire collective ; cette série d'émissions vise, à partir de récits individuels, à décloisonner l'expression des points de vue antagonistes concernant des crises.

La quatrième émission en cours raconte l'histoire de Marie Goretti Mukakalisa.

RCN Justice & Démocratie vous propose...

Une soirée avec le Rideau de Bruxelles
Un colloque : « Devoir de Voir »



CRÉATION EN LANGUE FRANÇAISE AU MARNI PRIX DES PLACES 8 à 18 €

LA MAISON DE LEMKIN

LEMKIN'S HOUSE

CATHERINE FILLOUX
AUTEUR

JULES-HENRI MARCHANT
MISE EN SCÈNE

[...] mais la loi nous rend humain.

Dans une maison délabrée, défilent auprès de Raphaël Lemkin des hommes et des femmes, Bosniaques, Rwandais, représentants des Nations-Unies, et sa mère juive... Entre rêve et réalité, fantômes et vivants partagent leurs obsessions et implorent Lemkin de poursuivre son combat. Durant des années, cet avocat d'origine polonaise, inventeur du mot « génocide » en 1944, a fait antichambre devant le Congrès américain pour qu'une loi qualifie de « crime international » le massacre d'une population. Porte-voix d'un théâtre citoyen, l'auteur Catherine Filloux ne cesse d'interroger la pulsion destructive qui hante les bourreaux et la force de vie qui habite les victimes. Avec *La maison de Lemkin*, elle crée un lien nécessaire entre nous et ces populations qui n'attendent pas le châtement pour recommencer à vivre.

RENDEZ-VOUS PUBLIC JE 15.11 - 18:45 > 19:30 - au Mami [entrée libre]

Pour tous ceux qui souhaitent en savoir plus sur la création de *La maison de Lemkin*, Rendez-vous public réunira Catherine Filloux, Jules-Henri Marchant et Pierre Vincke, Directeur de l'ONG RCN Justice & Démocratie. Présentation Laurent Moosen

COLLOQUE

SA 17.11 - 10:15 > 17:30 - au Marni

Devoir de voir Revivre après un génocide ou des crimes contre l'humanité. État des lieux, témoignages et débats.

En collaboration avec RCN Justice & Démocratie

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Information et réservation 02 507 83 62

Entrée: 3€ - Gratuit pour les détenteurs d'un ticket pour le spectacle.

NOVEMBRE

JE 08 VE 09 SA 10 MA 13 ME 14 JE 15 VE 16 SA 17 DI 18
20.15 20.15 20.15 20.15 20.15 20.15 20.15 15.00

MA 20 ME 21 JE 22 VE 23 SA 24 LU 26 MA 27 ME 28 JE 29 VE 30
20.15 20.15 20.15 20.15 20.15 18.30 20.15 20.15 20.15 20.15

réservation T 02 507 83 61 WWW.RIDEAUDEBRUXELLES.BE

RIDEAUDEBRUXELLES

AU MARNI - Rue de Vergnies 25 - B 1050 Bruxelles

LE RIDEAU DE BRUXELLES EST SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

LE SOIR LA PREMIÈRE Le Soir BO ZAR

avec Didier Colfs, Micheline Goethals, Étienne Minoungou,
Awa Sene Sarr, Jean-Michel Vovk
texte français Isabelle Anckaert
dispositif scénique Nicolas Marchant

RCN Justice & Démocratie répond avec enthousiasme à la proposition d'organiser ce colloque avec le Rideau de Bruxelles à l'occasion de la création de la pièce de Catherine Filloux « *La Maison de Lemkin* ». ce colloque évoquera auprès d'un public de théâtre officiel le travail de notre ONG dans la reconstruction après un génocide ou des crimes contre l'humanité.

L'intérêt est multiple. D'abord, éviter de savoir pour ne pas voir. Souvent, les images rapportées sont négatives. Néanmoins en Afrique, il y a des gens remarquables qui reconstruisent et cela doit se savoir. Ensuite, ce qui s'est passé depuis 20 ans en Afrique a une dimension universelle et il est important de penser que c'est à nous que cela arrive, pas seulement à eux, comme la guerre mon-

diale en 1940 leur est aussi arrivée. *In fine*, je vois encore un intérêt majeur à cette proposition de colloque : dans un monde où chaque discipline reste éloignée de l'autre (théâtre, droit, politique) est-il possible de lutter efficacement contre l'impunité. Comme un nuage de radio-isotopes, ces crimes traversent les frontières du savoir et exigent des disciplines qu'elles confrontent leurs connaissances pour délivrer au politique des propositions d'actions intégrées.

Nous avons décidé de consacrer une journée entière de réflexion sur ce qui a eu lieu, ce que nous en avons compris et ce que nous faisons aujourd'hui pour appuyer la reconstruction d'un état de droit qui institue la vie. Juristes, artistes, politologues se rencontreront pour parler de leur représentation. Voici quelques mots à ce sujet.

Sous les angles des représentations

Quand un élu siège au parlement, que représente-t-il ? Quel texte joue-t-il que je lui aurais demandé de jouer ? Et que vaut le texte ? Quand un spectacle de théâtre m'est représenté, suis-je touché et à quel niveau, suis-je concerné par ce qui se passe sur la scène ? Quand je suis jugé, quelle est la vérité que je suis prêt à reconnaître à la mise en scène des faits et ce qui en est dit par l'avocat, le procureur ou l'avocat adverse et le juge ? Quelles sont les conséquences si je ne me reconnais pas dans l'élu, ni dans le procès, ni dans le spectacle ? Quelles sont les conséquences si, par malheur, il n'y a pas d'élu, pas de procès, pas de spectacle ?

Car ces trois « scènes » ont en commun la représentation : elles représentent d'une part une idée qui a été conçue auparavant et qui explicite une vision de la société; d'autre part un récit, une vision sur moi et sur la société et ses questions principales et enfin des événements concrets qui sont source de conflit ou de déséquilibre.

Le temps y joue un rôle important. Il est différé. On joue quelque chose qui a eu lieu, on juge quelque chose qui a eu lieu, on représente une idée qui a été discutée et convenue, on vote une loi qui va avoir un effet dans l'avenir. Le temps présent est suspendu, on revient vers le passé et on se penche sur l'avenir. L'espace y joue également un rôle important. Les théâtres, les assemblées parlementaires, les tribunaux sont des espaces protégés, destinés à l'exercice artistique, judiciaire et législatif. Espace et temps médiateurs.

A défaut d'une réponse à la question, il est clair que RCN Justice & Démocratie juge et pratique avec détermination le besoin de proximité des institutions : la proximité dans le temps, l'espace, la confiance et la conscience sont des éléments indispensables à leur existence et leur fonctionnement. Et nous travaillons à cette proximité, persuadés que sans elle, aucune institution n'a de sens.

C'est sans doute dans le besoin de confiance que se niche la réponse plus précise à la question de la représentation. N'est-elle pas en crise, cette confiance ? Par manque d'ef-

ficiance ou bien son principe même n'est-il pas en danger ? Serions-nous devenus incapables de représenter ou bien sommes-nous en train d'inventer de nouvelles représentations qui n'émergent pas encore (démocratie participative, nouvelles formes de spectacles, justices transitionnelles) ?

Moins de représentation des principes et plus de représentations accessoires ?

L'immédiateté, la sollicitation des impulsions, des spontanéités sont souvent désignées comme des symptômes de la société occidentale contemporaine. Les identifications de type émotionnel se multiplient, des identités fictives rallient des individus sans moyens d'autonomie passionnelle et exclusive. Ces discours nous conduisent vers encore moins de suspension de temps (où on réfléchirait ensemble, on délèguerait ou on anticiperait sur le temps à venir), les attentes ne supportent plus d'être frustrées ou postposées, et les espaces perdent leur caractère rituel.

L'aspect technicien (quitte à charger les secteurs psychosocio-culturels de « soigner », pallier, réinsérer) se renforce pourtant : juristes de plus en plus spécialisés, spectacles de plus en plus techno et impressionnants, voire fascinants, lois de plus en plus techniques et nombreuses, tout cela ne vise-t-il pas à satisfaire au mieux les attentes immédiates ?

En attendant, nos visions à long terme ne se traduisent pas facilement, elles ne sont pas rapatriées dans les objets contemporains, elles ne sont pas appréhendées au quotidien. Elles nous échappent parfois. Et nos lois se multiplient : leur inflation démontre leur incapacité à saisir leur fond et leur multiplicité finit pas les dévaloriser.

Leur fond. On dit aussi qu'on touche le fond quand rien ne va plus. Il y a deux manières de toucher le fond. Soit en le touchant, soit en le regardant, en le représentant. Et ceux qui touchent le fond reviendront nous dire qu'ils ne peuvent l'expliquer comme ceux qui le désignent nous disent qu'on ne peut l'identifier, le nommer de face.

Pas de représentation de quoi, de quel principal ?

Le très humain et le très inhumain nous échappent tous deux. Nous y accédons très difficilement. Seuls quelques hommes semblent incarner cela à travers le temps et les civilisations. Et le très beau, comme l'horrible sont souvent associés, comme immondes, comme n'étant pas de ce monde.

Pierre Legendre indique dans son beau texte sur *Le crime du caporal Lortie* (1) qu'il y a, du côté de l'horreur, des choses qu'on ne peut nommer, qui restent du domaine de l'inexplicable : pourquoi ont-ils fait cela, que voulaient-ils, ceux qui ont commis ces ? Rien ne semble tenir, puisqu'au bout du compte, le malheur est général et la vie devenue invivable. La grande théorie de Legendre c'est d'expliquer que l'homme est d'abord dit, déterminé et que son éducation consiste à se libérer de ce destin afin d'accéder à son

RCN Justice & Démocratie vous propose...

désir.

Le monde écrit est celui des pulsions et de l'inconscient, celui de la « jouissance », dont la principale est le meurtre. Le meurtre comme symptôme de l'impossibilité de se soumettre à la loi de l'existence de la limite que constitue l'autre que soi-même. Les « éducateurs » sont l'état dans ses composantes multiples qui nous affilie à une Raison, la famille, les parents, etc.

L'apprentissage de la loi est une formidable occasion d'accéder à la représentation. Je suis inscrit dans un principe de Raison représenté lui-même par des institutions : le parent, le juge, le professeur, le président, le Roi, etc. qui m'initient à la limite, me séparent de ma jouissance et m'invitent à devenir libre, écrire mon destin moi-même, à partir de ce premier renoncement.

Mais ce principe de Raison ne méconnaît pas l'horreur. Et si ses représentants la méconnaissent, ils sont en défaut. La loi sait que chacun d'entre nous est susceptible de commettre des actions qui mettent en danger les individus et la société et son ordre. Elle prévient même jusqu'aux cataclysmes désormais : « *vous allez commettre un génocide, vous allez tuer, vous allez voler, vous allez escroquer, etc.* » et elle avertit : cela vous causera une peine d'autant. Sans l'oracle d'ailleurs point de crime et sans crime, nulle peine.

Donc la loi nous offre une représentation de ce qui va arriver et de ce qu'elle veut éviter. De même, le théâtre est une formidable occasion de saisir physiquement, émotionnellement et intellectuellement les ressorts du très humain et du très inhumain : qui n'entend les cris des mères des Troyennes après le massacre, la douleur

de Clytemnestre après le sacrifice d'Iphigénie, les hurlements d'Œdipe, la plainte d'Antigone quand son frère est déterré, le désespoir de Médée trahie ? Qui ne saisit pas la chance qu'il a alors de pleurer avec eux, de se souvenir, de connaître sa vie et de croire que c'est le cœur de la vie qui est ici invoqué ? Dans la représentation, entre une dimension physique et émotionnelle qui vient humaniser. Il est vrai que la représentation n'explique pas l'inexplicable, mais elle nous permet de cohabiter avec la question sans réponse : le mystère est présent et commémoré. C'est une dimension sacrée.

Irreprésentable

Les grecs se précipitaient chaque année à Epidaure pour assister aux grandes tragédies. Y étaient représentés les moments les plus fondateurs de l'histoire politique de la Grèce : les guerres, les luttes pour le pouvoir, les vengeances des dieux et des rois, le désir de justice, de paix, la lutte incessante entre Eros et Thanatos comme on dit.

Ces représentations avaient une vertu : elles rappelaient en termes simples les grands enjeux de la loi et des valeurs qui les fondaient. Elles mettaient en scène, comme si c'était vrai, les meurtres, les trahisons, les vengeances, les motivations, les enjeux du pouvoir, les ressorts psychologiques des hommes. On y revoyait cette histoire qu'on avait pas vécue, on la ressuscitait comme pour bien voir ce qui avait eu lieu et qu'on ne voulait pas revivre. Et pour ne pas la revivre, il était inévitable et sage de la revoir, car quelque chose en nous aujourd'hui, continuait à nous agiter : la même soif de pouvoir, de vengeance, de désir de meurtre et le même besoin de paix, de coopération.

La proposition était donc : si la loi et le juge et l'artiste nous laissent voir, alors nous touchons le fond sans y succomber. Si les représentations n'existent pas, nous succombons au fond et nous vivons ce qui était inimaginable.

Démocratie, Justice, Théâtre : trois genres de représentation

Jacqueline de Romilly nous décrit dans *La loi dans la pensée grecque* (2) une évolution qui va de la foi en la loi à sa critique et mise en dérision selon l'époque. La fin de la démocratie correspond à la critique acerbe de la loi, instrument de pouvoir, manipulé au gré des envies des puissants. La loi et la justice ne sont pas en réalité immuables et sont tout à fait symptomatiques de l'époque où elles s'exercent.

Dans ce sens, il y a une lecture facile à faire : c'est au moment où l'idéal démocratique est mis en œuvre que la justice est instaurée sous la forme que nous connaissons aujourd'hui (des juges professionnels indépen-

(1) Pierre Legendre, *Le crime du caporal Lortie: traite sur le père*, Flammarion, Paris, 2000

(2) Jacqueline de Romilly, *La loi dans la pensée grecque*, Les Belles lettres, Paris, 2001



dants remplacent l'institution de la vengeance) et que le théâtre arrive à son apogée avec Sophocle.

Dans ce moment d'équilibre, ces trois représentations semblent fonctionner de manière complémentaire : la loi est crue, sue et vue, le théâtre est de fond et vise à enseigner la mesure face à la dimension tragique de l'humanité et le pouvoir est choisi par le peuple.

Dit autrement, on représente le peuple, on représente l'histoire et on représente les interdits et leur irrespect. Trois scènes : celle de la justice où se rejouent les faits et où le juge tranche pour relancer la vie blessée, celle de l'agora où l'élu porte les valeurs pour lesquelles on l'a élu et celle du théâtre où une part du mystère est revécue.

Trois scènes, trois mises à distance dont nous sommes les héritiers aujourd'hui, qu'il faut inventer encore. Mais leur principe, celui de ne pas nous distraire de l'essentiel indisciplinable et de nous en préserver, est à mon sens lié à la survie de l'humanité.

C'est pour cela qu'il convient que les hommes politiques et les praticiens du théâtre et les praticiens de la justice ne pensent pas chacun à leur représentation dans leur coin, mais pensent aussi le lien qu'il y a entre leurs pratiques et celles des deux autres. A cet égard, il convient que jamais un spécialiste d'un domaine oublie celui des autres. Aujourd'hui, je crains que la justice et le théâtre ne soient pas entendus comme des éléments de la représentation que l'humanité se fait d'elle-même mais comme des institutions marginales, soit qu'elles excluent les délinquants de la société, soit qu'elle demande aux artistes désespérés de distraire la population, mais la distraire de quoi ?

Dites-moi que d'autres modes de représentations sont en train de naître. Dites-moi que cela importe aux yeux des artistes, des hommes politiques et des juristes ! Dites-moi qu'ils y travaillent ensemble.

Moi je vous dis que nous essayons à RCN Justice & Démocratie.

Pierre VINCKE,
Directeur RCN Justice & Démocratie.

Intervenants au colloque

Anne Devillé

Anne Devillé est la présidente du Conseil d'administration de *RCN Justice & Démocratie*. Elle est également membre de la Commission universitaire pour le développement. Anne Devillé est professeur aux Facultés Universitaires Saint-Louis à Bruxelles et co-directrice du CReSPo (Centre de Recherche en Science politique). Elle donne également cours de sociologie des Droits de l'Homme au Bénin, au Burundi. Elle effectue de nombreuses missions en Afrique subsaharienne.

Laure de Vulpian

Laure de Vulpian est journaliste, responsable de la rubrique Justice et Droit à la rédaction de *France Culture*. Son ouvrage *Rwanda un génocide oublié ? Un procès pour mémoire* paru en 2004 porte sur son questionnement et les conséquences du génocide rwandais. Elle a également réalisé une émission de 25 heures sur le génocide rwandais diffusée à *France Culture* en été 2003. Cette émission toujours disponible sur le site contribue à la vie de la mémoire de l'humanité. En été 2007, Laure de Vulpian a également réalisé une émission sur la mémoire du génocide au Cambodge.

Catherine Filloux

Catherine Filloux, française vit et travaille aux États-Unis. Auteur dramatique de diverses pièces souvent primées (*Beauty Inside*, *Eyes of the heart*, *Silence of God*, etc). *La maison de Lemkin* est sa première pièce de théâtre créée et jouée en Europe. Tout son répertoire aborde la question des droits de l'homme, de la femme, du déni, de l'extrême violence dont certains sont l'objet dans le monde et dans l'histoire. Depuis quinze ans, elle approfondit l'énigme de l'inhumanité de la société, de l'extermination intentionnelle et systématique d'une population. Très sensible à « l'ici et au maintenant », elle a aussitôt écrit *The Breach*, une pièce sur les rescapés de l'ouragan Katrina.

Julie Goffin

Julie Goffin, avocate au barreau de Bruxelles, est assistante Droits de l'homme à l'Union Internationale des Avocats. Elle est également représentante auprès des organisations internationales pour l'UIA et exerce dans le domaine des droits de l'homme, du droit pénal international et du droit des étrangers. Elle a écrit nombreux articles sur les droits de l'homme dans des revues spécialisées et a participé à des exposés à travers le monde. Julie Goffin est administratrice au sein de RCN Justice & Démocratie.

Philippe Laurent

Philippe Laurent est de nationalité belge. Acteur et metteur en scène issu du conservatoire de Liège, il a enseigné l'art dramatique à l'Institut National des Arts de Dakar et effectué de nombreuses missions artistiques en Afrique. Outre ses nombreuses mises en scène et prestations théâtrales, il est auteur dramatique et a réalisé des émissions radiophoniques et télévisuelles. Il met en scène et crée actuellement pour RCN Justice & Démocratie un spectacle au Burundi sur l'histoire des burundais depuis l'indépendance.

Valérie Rosoux

Professeur au Département des sciences politiques et sociales de l'université catholique de Louvain-la-Neuve, Valérie Rosoux s'intéresse particulièrement au rôle de la mémoire dans la résolution des conflits. Elle est Membre du Fonds national de la recherche scientifique. Et exerce notamment au Centre d'études des crises et des conflits internationaux (CECRI), Université. A publié de nombreux ouvrages sur la résolution de conflits

Jacques Semelin

Jacques Semelin est historien et politologue français. Il est professeur d'université à l'Institut d'études politiques de Paris, ainsi qu'à l'Institut Catholique de Paris et directeur de recherche au CNRS. Ses travaux s'attachent à la compréhension des génocides et des massacres au XXème siècle dans une approche pluridisciplinaire mêlant l'histoire, la psychologie sociale et la science politique. Ses principaux domaines de recherche concernent l'étude des processus d'« extrême violence » et des stratégies de résolution des conflits. Il a publié de nombreux ouvrages dont *Purifier et détruire – Usages politiques des massacres et génocides* en 2005 et *La non-violence expliquée à mes filles* en 2000.

Equipe RCN Justice & Démocratie

Janouk Bélanger

Janouk Bélanger est responsable du programme Burundi depuis 2001. Elle est diplômée en gestion et en droit humanitaire et droits de l'homme (Aix-en-Provence).

Arnaud d'Oultremont

Arnaud d'Oultremont est responsable du programme République Démocratique du Congo depuis 2005. Il est juriste, diplômé de l'UCL, a été avocat pendant cinq ans au barreau de Liège.

Alexandra Vasseur

Alexandra Vasseur est responsable du programme Rwanda depuis 2005. Elle est diplômée en gestion et a une formation en anthropologie (EHESS).

Pierre Vincke

Pierre Vincke est le directeur de RCN Justice & Démocratie depuis 1999. Il est juriste (ULB). Il a également dirigé un théâtre pendant quinze ans et mis en scène des spectacles sur les aliénations, le racisme et les massacres. Il a exercé comme socio-thérapeute dans un centre pour toxicomanes. Il a publié de nombreux articles, éditoriaux, cartes blanches et préfaces.

Rwanda

Le point géopolitique

Le Rwanda est un territoire de 26 340 km² et peuplé d'environ 9,2 millions d'habitants. Le pays a accédé à l'indépendance le 1er juillet 1962. Le PIB par habitant est de 1672 \$ (OCDE, valorisation dollars PPA 2006). La croissance devrait encore se consolider en 2007 et 2008, ces performances ayant un impact encore limité sur la réduction de la pauvreté : la proportion de personnes en situation de pauvreté absolue est passée de 60.4% à 56.9% sur la période 2000/01-2005/06.

L'indice de développement humain est de 0,45, classant le Rwanda 158e sur les 177 pays classés (PNUD, 2006). L'accès aux ressources naturelles, notamment la ressource foncière, est une question cruciale.

L'économie du Rwanda est principalement basée sur l'agriculture et les services (environ 40% du PIB chacun). Les développements économiques récents sont marqués par la progression d'un ambitieux programme de privatisation. En effet, le gouvernement a mis en place un projet à long terme, intitulé « *Vision 2020* », tablant sur une croissance de 7 %, un développement du secteur privé, une modernisation de l'agriculture et visant à faire du Rwanda un centre régional de services pour l'Afrique des Grands Lacs.

Le pays a ratifié les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (le 16 avril 1975), la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide (le 16 avril 1975), et la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples (le 15 juillet 1983).

La situation sécuritaire dans les Kivu s'est fortement dégradée ces derniers mois. La mission de traquer les FDLR a été confiée aux brigades intégrées de l'armée congolaise. Le Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune a appelé « tous les responsables à retrouver la voie des négociations et du dialogue pour résoudre les problèmes actuels ».

La Communauté d'Afrique de l'Est a tenu son 6^{ème} sommet à Arusha, avec désormais la participation du Rwanda (et du Burundi). Le processus de création d'une fédération politique est entamé par les discussions sur le marché commun et la monnaie unique.

Au niveau national, la loi sur l'abolition de la peine de mort a été promulguée le 25 juillet dernier, ouvrant la voie à des perspectives judiciaires concernant les suspects de génocide établis à l'étranger. Il a été récemment question de dossiers en France, au Canada, au Danemark et en Grande Bretagne, les instructions étant en cours au sein des juridictions de ces pays.

Cette avancée remarquable de la justice rwandaise sur le terrain de l'Etat de droit a été quelque peu entachée par un récent rapport de Human Rights Watch(*) faisant état de l'augmentation du nombre de décès en garde à vue ; les enquêtes sont en cours.

En Belgique s'est conclu le procès de l'ex-major rwandais Bernard Ntuyahaga. Il a été reconnu coupable de l'assassinat des dix casques bleus belges, tués le 7 avril 1994, ainsi que d'un nombre indéterminé d'homicides commis à Kigali entre cette date et le 6 juin 1994. Il a été condamné le 5 juillet à 20 ans de prison, bénéficiant de circonstances atténuantes accordées par la cour et le jury.

(*) « *Il n'y aura pas de procès - détenus abattus par la police et imposition de punitions collectives* », Human Rights Watch, juillet 2007.



Dans le cadre du projet « Parole », RCN Justice & Démocratie montre par son approche au sein des camps Ingando (de solidarité) qu'il est essentiel d'instituer pour reconstruire. Voici les sentiments d'ex-détenus rwandais.

Lorsque joie et surprise, angoisses et espérances se conjuguent

Dans le cadre de son projet « Organisation d'ateliers d'échange autour des enjeux du processus judiciaire de règlement du contentieux du génocide et ceux de réconciliation nationale » (ndlr. : Projet « Parole »), RCN Justice & Démocratie travaille au sein des camps de solidarité (en kinyarwanda 'ingando', référence aux activités d'éducation civique). Ces camps sont un programme de la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation (CNUR) afin de créer des espaces pour que les rwandais trouvent un compromis avec leur passé en faisant face à leur histoire tout en construisant une vision commune de leur avenir. Ces camps sont destinés aux étudiants, professeurs, démobilisés, Ex-FAR et ex-détenus.

Durant le mois de mars 2007, notre équipe « Parole » s'est rendue dans ces *ingandos* afin d'y rencontrer les ex-détenus, libérés provisoirement et conformément au décret présidentiel du 1^{er} janvier 2003 reprenant les catégories de personnes suivantes : les prisonniers ayant purgé au minimum la moitié de leur peine ; les prisonniers « déchargés » dans le cadre du processus Gacaca ; les prisonniers ayant recouru à la procédure d'aveu ; les prisonniers qui étaient mineurs au moment des faits ; les personnes âgées ou gravement malades. Le nombre de ces détenus est de l'ordre de 6.700, hommes et femmes confondus, parmi lesquels la majorité d'entre eux sont accusés de crime de génocide.

Lors de cette activité, RCN Justice & Démocratie avait pour objectif d'aider à préparer les ex-détenus à leur proche retour au sein de leur communauté et leur réintégration en organisant des ateliers de discussions portant sur leurs inquiétudes et préoccupations mais également leur bonheur de rentrer chez eux. C'est ainsi que les ex-détenus se sont exprimés dans ces ateliers avec l'aide des facilitateurs, membres des associations rwandaises partenaires, formés au technique d'animation de groupe. Cet article a pour prétention de vous faire part de certaines de leurs réactions et paroles.



Camp de solidarité de Mutobo pour ex-détenus, mars 2007

Des sentiments contradictoires

Les ex-détenus n'hésitent pas de clamer tout haut leur joie et leur grande satisfaction d'avoir retrouvé la liberté, même si celle-ci paraît encore incertaine vue l'épreuve qu'ils doivent passer devant les juridictions Gacaca concernant l'au-

Rwanda



thenticité et la complétude de leurs aveux. La libération provisoire leur apparaît comme un acte « salvateur », indice de leur réhabilitation identitaire, de leur dignité retrouvée tel que l'illustre les propos d'un d'entre eux : «...on nous considère encore comme des citoyens rwandais » (*baracyadufata nk'abanyarwanda*). A côté de ce sentiment d'exaltation contenue, subsistent néanmoins des doutes, une certaine ambivalence quant au sens de leur libération : « Nous qui sommes encore en prison » (*Nkatwe tugifunzwe*), « ...nous ne sommes pas encore certains d'avoir été libérés » (*ntiturizera ko twafunguwe*) ou encore «...à partir du moment où on a connu la prison, on est à jamais stigmatisé » (*iyu umuntu afunzwe aba yanduye*).

Des peurs et angoisses liées à leur présent et leur avenir « imaginé »

En même temps se font jour et se développent des inquiétudes concernant leurs foyers et leurs familles : « Nos foyers ont été détruits » (*ingo*

zacu zarasenyutse), faisant allusion au fait que leurs maris ou épouses ont trouvé d'autres partenaires avec lesquels ils ont éventuellement eu d'autres enfants pendant leur absence. L'incertitude concernant leurs patrimoines : « ...les membres de nos familles se sont partagé nos terres » (*Abavandimwe bigabanyije amasambu yacu*). Il y a également la lancinante perspective du chômage après la prison et par conséquent de l'incapacité de survivre au quotidien et d'honorer ses engagements en société : « Comme des personnes sortant de prison, trouverons-nous un emploi ? Avant, je travaillais mais maintenant, je n'ai plus d'espoir » (*Nkatwe dusohotse muri Prison, ese tuzabona imirimo, mbere narakoraga ariko ubu nta kizere mfite*). La pauvreté est une préoccupation transversale à tous les discours, la situation d'un vieux monsieur était interpellante à cet égard : « Quand je suis dans un *ingando*, je sais où retourner. Mais je vais rentrer chez moi, tout a été détruit, ma famille est morte, il ne reste que la brousse » (*Uko biri kose aha ndi mu ngando, siniyumvisha aho nzataha nerekeza. Yego nzajya ahari iwanjye, ariko barahasenye, umugore wanjye yarapfuye, ubu habaye ishyamba*). De même l'idée de comparaître devant les juridictions Gacaca fait peur, compte tenu notamment des fausses dénonciations possibles, de la menace de retourner en prison pour motif d'aveux incomplets. Une autre inquiétude est liée aux Travaux d'Intérêt Général (TIG) qu'une certaine opinion assimile aux anciennes corvées (*Uburetwa*) de l'époque des rois. Enfin, c'est la menace omniprésente du VIH SIDA.

Des motifs d'esérance au regard de l'environnement social, face à soi

Pourtant, au-delà des craintes et des appréhensions, demeure une assez grande confiance en l'avenir, fondée sur leurs possibilités de réinsertion dans leurs milieux d'origine, notamment à



travers les associations existantes et d'autres réseaux sociaux (religieux, professionnels, amicaux, etc.). Il y a également les habiletés techniques acquises, entretenues et même parfois améliorées au cours de leur détention, favorables à la création ou à l'obtention d'activités génératrices de revenus : « *J'ai appris la photographie et la sonorisation en prison* » (nize gufotora, kuran-gurura amajwi). La religion joue également un grand rôle dans leur manière de voir l'avenir, ils sont en effet prêts, grâce à Dieu, à pardonner eux-mêmes ceux qui ont pu leur causer du tort pendant leur séjour en prison et à se faire pardonner. Ainsi, l'un d'eux peut-il affirmer : « *Moi assassin, Dieu m'a pourtant pardonné, pourquoi ne pardonnerais-je pas ma femme qui a fait des enfants avec d'autres hommes, ou encore ceux qui ont confisqué mes terres* » (Nk'umwicanyi, Imana yarambabariye, kuki ntababarira umugore wanjye wabyaranye n'abandi bagabo, cyangwa abantwariye isambu). De même : « *Mon petit frère a pris ma femme, il l'a mise enceinte et elle en est morte. Je lui en voulais mais je lui ai pardonné* » (Murumuna wanjye yatwaye umugore wanjye, amutera inda, nyuma arapfa nari naramurakariye ariko nzamuha imbabazi).

Parmi eux, certains semblent avoir une autre perception d'eux-mêmes comme l'illustre les témoignages suivants : « *Nous ne sommes plus des sauvages, nos cœurs ont été transformés* » (ntitukiri inyamaswa, imitima yacu yarahindutse), tandis qu'un autre confie : « *Je ne réalise pas comment des criminels comme nous méritons l'amour des gens* » (Siniyumvisha uburyo nkabahemutse nkatwe tugirirwa urukundo n'abantu).

Parole sincère, parole vraie ?

Les discussions se sont déroulées dans un climat relativement serein au-delà du cadre et du contexte particulier que sont les *ingando* (endroits de transition entre la prison et la communauté), les langues ont pu se délier grâce notamment à l'animation des discussions et des échanges par des facilitateurs ayant le souci de l'authenticité et de l'empathie. Au regard de



l'interprétation que nous donnons à la parole vraie et sincère, à savoir celle d'une parole de vérité qui est dite avec toute franchise, sans déguisement, tout en admettant que cette vérité peut être subjective ou objective, nous pouvons dire qu'au regard de la diversité des idées et propositions émises par les ex-détenus, reflétant les contradictions et les opportunités propres à leur condition et à leur environnement social, il y a bien des chances qu'une parole sincère et vraie ait été prononcée. Et cela en termes d'adéquation avec la réalité sociale actuelle et ses prolongements dans le futur, en dépit de tendances conformistes de certains ex-détenus.

Equipe du projet « Parole ».

Rwanda

Sans la justice, pas de paix: Silas Habinfura revient sur les grands moyens mis en œuvre pour régler le contentieux de génocide au Rwanda

Au Rwanda la justice, facteur de la réconciliation

Après le génocide de 1994, différents mécanismes ont été progressivement mis en place pour reconstruire le pays et encourager la réconciliation entre les Rwandais. Ces mécanismes ont besoin pour réussir du concours de plusieurs éléments afin que le peuple rwandais entonne en chœur « *plus jamais le génocide* ».

RCN Justice & Démocratie contribue à la reconstruction du pays grâce au soutien technique et logistique apporté aux institutions judiciaires classiques. Cet appui aide depuis plusieurs années le système judiciaire à régler le contentieux du génocide.



A partir de 1998, RCN Justice & Démocratie a travaillé avec les différents parquets et tribunaux sur l'instruction et le jugement des dossiers de génocide. Un système original a alors été mis en œuvre : les procès en itinérance. Ce système est caractérisé par le déplacement du siège (juge, greffier, représentant du Ministère Public) et des prévenus sur les lieux où ont été commis les faits. Les procès en itinérance permettent au siège de se rapprocher des témoins et de la partie civile ; de se rendre compte plus facilement de la réalité étant sur les lieux et de confronter plus facilement les prévenus étant directement en contact avec les membres de leurs familles, les voisins et les rescapés. *In fine*, les procès en itinérance avec la participation de toutes les personnes concernées sur les lieux des faits permettent de découvrir plus rapidement la vérité et donc d'accélérer les

jugements. Ainsi, entre 1999 et juillet 2007, 8.252 prévenus ont été jugés lors de 550 procès appuyés par RCN Justice & Démocratie.

Lors de la mise en place des juridictions Gacaca en mars 2001, les juridictions classiques ont poursuivi les jugements des dossiers de génocide dont elles avaient été saisies. De décembre 2001 à juillet 2007, 393 procès ont eu lieu avec le soutien de RCN Justice & Démocratie concernant 4.442 prévenus. Parmi ceux-ci, 904 (soit 20,35%) des prévenus ont été acquittés, 1.031 (soit 23,21%) ont connu d'autres sorts tels que la restitution des biens, l'extinction ou la disjonction des poursuites, 414 (soit 9,32%) ont été condamnés à une peine de



Tribunal de district de Nyarugenge, 2004

moins de 10 ans d'emprisonnement, 1.143 (soit 25,75 %) condamnés à une peine d'emprisonnement allant de 10 à 20 ans, 175 (soit 3,9%) condamnés à une peine d'emprisonnement de plus de 20 ans et 660 (soit 14,85%) condamnés à perpétuité et 115 (soit 2,58%) à la peine capitale (1).

La procédure d'aveu et de plaider de culpabilité (2) a permis d'une part, aux prévenus de bénéficier d'une échelle de peines réduites et d'autre part, d'apporter des éclaircissements sur les crimes commis sur base des déclarations des prévenus. D'autres ont été déchargés par des prévenus en détention et acquittés tandis que certaines personnes chargées ont eu l'occasion de se repentir et d'accepter les peines encourues ou à encourir. Parmi les rescapés et leurs familles, nombreux connaissent maintenant les lieux où sont morts les

leurs, les circonstances de leur mort et leurs auteurs.

Les décisions judiciaires contribuent ainsi à l'apaisement des rescapés et à celui des prévenus qui voient leurs dossiers jugés et connaissent leur sort.

Bien que des avancées non négligeables aient été faites sur le chemin de la réconciliation au travers, entre autres de ces mécanismes, certaines entraves à ce processus subsistent, notamment l'inexécution des décisions de justice en général et celles liées au contentieux du génocide en particulier, ceci pose des problèmes pour les victimes qui attendent une réparation comme pour les personnes condamnées dont la restitution des biens aggrave la situation économique de leurs familles souvent déjà très précaire. Une autre difficulté liée au processus de réparation est l'attente de l'adoption de la loi portant indemnisation des victimes du génocide. Enfin, les juridictions classiques comptent encore des dossiers de génocide à juger, à titre d'exemple les tribunaux de grande instance à fin mai 2007 comptaient 534 dossiers pendants. A ces dossiers il faudra ajouter ceux des prévenus catégorisés par les juridictions Gacaca comme 1^{ère} catégorie, les dossiers qui seront transmis par le TPIR et par certains pays étrangers, sans omettre les dossiers de droit commun, nouvellement entrants et arriérés.

Le secteur de la justice au Rwanda fait face à un défi de taille auquel tous les acteurs concernés doivent réfléchir ensemble et en synergie pour trouver des solutions efficaces et durables afin que la justice apporte sa contribution à la réconciliation.

Silas HABIMFURA,
Chargé de Programme appui institutionnel.



Notes:

- (1) Loi organique n° 31/2007 du 25/07/2007 portant abolition de la peine de mort, publiée au Journal Officiel n° spécial du 25/07/2007. Art. 3 : « Dans tous les textes de loi en vigueur avant l'entrée en vigueur de la présente loi organique, la peine de mort est remplacée par la peine d'emprisonnement à perpétuité ou par la peine de réclusion criminelle à perpétuité conformément à la présente loi organique ».
- (2) Telle que mise en place par la Loi organique n° 8/96 du 30/08/1996 portant organisation des poursuites des infractions constitutives du crime de génocide ou de crime contre l'humanité commises entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994, publiée au Journal Officiel n°17 du 1/9/1996, voir Chapitre III de la procédure d'aveu et de plaidoyer de culpabilité ». Cette procédure est actuellement régie par la Loi organique n°10/2007 du 01/03/2007 modifiant et complétant la Loi organique n°16/2004 du 19/06/2004 portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions Gacaca chargées des poursuites et du jugement des infractions constitutives du crime de génocide et d'autres crimes contre l'humanité commis entre le 1^{er} octobre 1990 et le 31 décembre 1994 telle que modifiée et complétée à ce jour, publiée au Journal Officiel n°5 du 01/03/2007.

Rwanda

Jean de Dieu est cuisinier-ménager chez RCN Justice & Démocratie. En 1994, lui et sa femme avec leurs trois enfants sont frappés par le génocide qui aurait pu les désunir. Son témoignage est celui d'un rescapé qui souhaite faire avancer la justice humblement.

Rescapé du génocide, Jean de Dieu témoigne

Quelques mois avant le génocide, je me suis déplacé de la région du Lac Muhazi à Kigali avec toute ma famille. Il y avait alors trop d'insécurité et de violence dans les campagnes.

Lorsque l'avion du président Habyarimana a été abattu le 6 avril 1994, j'ai compris tout de suite que les Interhamwes allaient se venger sur nous. J'étais très inquiet et je ne dormais plus la nuit. A la radio, les menaces se faisaient de plus en plus pressantes. Rapidement, les massacres ont commencé. Il fallait se cacher, dissimuler son identité mais un fugitif met en danger ceux qui le protègent; c'est ainsi que je me suis vu obligé de quitter ma famille. Partout où j'allais il y avait des barrières de contrôle et des patrouilles. Les militaires de la garde présidentielle finirent par

m'attraper et les gens du quartier pensaient que j'allais mourir. Les militaires me torturèrent jusqu'à ce que je ne puisse plus ni entendre ni voir. Plus rien ne tournait rond dans ma tête. J'insultais mes tortionnaires car ils ne me tuaient pas alors que je voulais qu'ils en finissent. Parmi eux, j'en connaissais plusieurs mais aucun ne me vint en aide. Finalement, un homme regarda mes papiers d'identité, sur lesquels j'avais effacé mon « appartenance ethnique » et décida de me ramener chez moi n'ayant rien à me reprocher.

C'est ainsi que je retrouvais enfin ma famille; deux mois de convalescence furent nécessaires pour me remettre de mes blessures. Durant tout ce temps, je n'étais pas tranquille, un voisin continuait de me dénoncer et je

« Les massacres ont commencé. Il fallait se cacher, dissimuler son identité, mais un fugitif met en danger ceux qui le protègent et c'est ainsi que je me suis vu obligé de quitter ma famille. »

devais souvent fuir de la maison. Petit à petit, la peur s'est emparée de mon épouse, sa famille souhaitait qu'elle parte et s'éloigne de moi. Je suis alors parvenu à la convaincre de rester à mes côtés et à envoyer nos enfants trouver refuge chez leurs grands parents maternels.

Nous nous sommes rendus dans une maison diplomatique allemande, où je travaillais avant les événements. Un gendarme, en me faisant passer pour un prisonnier, m'aida à quitter mon quartier pour Kiyovu en passant trois barrières de contrôle surveillées par les Interhamwe. C'est dans cette maison que les familles de mes frères et sœurs ainsi que celle du gendarme s'étaient réfugiées. Mais la tension montait entre nous, ma famille me voyant comme un danger pour sa survie et sa sécurité.

Je me suis alors décidé à rejoindre l'Hôtel des Mille Collines gardé par les casques bleus de la MINUAR. Ce jour-là, j'y ai rencontré Bernard Kouchner (actuel Ministre français des Affaires étrangères et européennes) qui assistait au départ en car des réfugiés de l'hôtel. Il n'y avait plus de place pour une quarantaine d'entre nous et nous avons alors trouvé refuge au dernier étage du



Christel Drapier

bâtiment. Quelques casques bleus étaient encore là mais nous avons compris qu'ils partiraient bientôt, ils étaient impuissants pour nous aider. Au bout de trois jours, je rejoignais ma famille. Presque tous les autres réfugiés rencontrés à l'hôtel ont été tués peu de temps après.

Je suis ainsi resté avec les miens jusqu'à la libération de Kigali par le FPR dans un climat familial très difficile. Ce jour-là, je n'y croyais pas, je ne réalisais pas que j'étais sauvé. Rapidement, de nombreuses personnes ont été emprisonnées. Après deux semaines, je suis retourné chez moi. Il n'y avait plus rien, on nous avait tout volé. Heureusement, j'ai trouvé rapidement un emploi auprès d'une ONG internationale en tant que cuisinier, nous pouvions avec ma famille reprendre progressivement une vie normale.

En 2005, les premiers jugements eurent lieu avec les juridictions Gacaca. Au début, il y avait beaucoup de corruption et j'avais le sentiment qu'on ne m'écoutait pas. Pourtant, je devais témoigner, expliquer ce que j'avais vécu. Je voulais que ceux qui m'avaient torturé soient jugés. Devant l'indifférence du juge, j'ai arrêté de participer au Gacaca et je lui ai envoyé mon témoignage par écrit.

« Avec les témoignages de tous, la justice participe à la réconciliation nationale et je crois qu'elle évitera un nouveau génocide au Rwanda. [...] L'évolution de la justice est encourageante et c'est un grand soulagement de voir son utilité »

Aujourd'hui, j'attends le jour où mes tortionnaires ou complices seront jugés. J'écoute les nouvelles qui viennent de Gacaca pour rester au courant et par crainte de représailles à la suite de mon témoignage, parfois je me cache encore. Au quartier, on ne sait pas qui a fait quoi et un jour on apprend que celui avec qui on buvait le vin de banane, le matin même au cabaret, va être jugé.

Néanmoins, avec les témoignages de tous, la justice participe à la réconciliation nationale et je crois qu'elle évitera un nouveau génocide au Rwanda. Elle permet progressivement d'enlever le sentiment de culpabilité de ceux qui n'ont rien fait et de punir les vrais meurtriers. L'évolution de la justice est encourageante et c'est un grand soulagement de voir son utilité. J'ai confiance, car la justice peut établir une paix durable. Pour finir, je dois dire qu'on ne peut pas fuir son ombre, elle est toujours là comme on dit. Il ne faut pas enfouir ses souvenirs mais témoigner. Cela fait mal mais après, ça libère !



P.A.



Christel Drapier

Propos recueillis par
Antoine CHEVALLIER,
AFL Rwanda.

Burundi

Le point géopolitique

La République du Burundi est un territoire de 27 834 km², divisé en 17 provinces et peuplé d'environ 7,2 millions d'habitants. Le pays est indépendant depuis le 1^{er} juillet 1962. Le PIB par habitant est de 105,8\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,378, classant le Burundi 169^e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

L'économie du Burundi est principalement rurale, basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage. Le café, le thé, le coton et la culture vivrière sont les principaux produits d'exportation. Le pays possède des ressources naturelles telles que l'uranium, le nickel et les phosphates mais celles-ci ne sont pas encore exploitées.

Sur le plan politique, l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation signé le 28 août 2000 met un terme à une guerre civile qui a duré treize ans et occasionné environ 300.000 morts. Le 26 août 2005, l'élection du Président Pierre Nkurunziza, leader de l'ex rébellion du CNDD-FDD, clôture la période de transition. Les nouvelles institutions sont composées selon l'équilibre constitutionnel de 60% de Hutu, 40% de Tutsi et 30% de femmes. Les anciennes forces rebelles ont été intégrées au sein des services de la sécurité nationale. Le corps diplomatique et les autorités judiciaires sont entièrement renouvelés.

L'accord de cessez-le-feu signé le 7 septembre 2006 à Dar-Es-Salam, entre le gouvernement et les Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), marque la dernière étape du retour à la paix.

Les défis de la reconstruction du pays sont immenses, alors que le fonctionnement des institutions démocratiques est fragilisé par les rivalités politiques et le peu de moyens à la disposition de l'état.

Dès sa prise de fonction, le gouvernement a annoncé d'importantes mesures sociales pour renforcer l'accès à l'éducation et à la santé. La réduction de la pauvreté, la réinstallation des populations réfugiées et déplacées, la réintégration, la démobilisation et réhabilitation des ex-forces belligérantes, le désarmement de la population civile, et la mise en place d'un processus de justice transitionnelle sont des facteurs déterminants pour l'avenir du pays.

Sur le plan économique, le gouvernement a obtenu des résultats encourageants, dont l'intégration du Burundi dans la Communauté de l'Afrique de l'Est et la réduction de la dette extérieure. Les bailleurs ont annoncé une aide de 665 millions de dollars en mai 2007, pour soutenir le plan d'actions prioritaires du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP).

La situation politique est désormais caractérisée par la paralysie des institutions et un état de crispation entre le Président de la République et les groupes parlementaires de l'opposition. Depuis la dernière session en février-mars 2007, l'Assemblée Nationale s'est révélée incapable d'adopter les textes de loi soumis par le gouvernement. En effet, l'éviction d'Hussein Radjabu en début d'année de la présidence du CNDD-FDD a provoqué la perte de la majorité parlementaire du parti dirigeant. Aussi, le FRODEBU et l'UPRONA réclament une représentation substantielle dans les institutions.

L'ouverture politique est sollicitée par une bonne part de la classe politique pour sortir de l'impasse. Cependant, le 19 août, cinq parlementaires parmi les cosignataires de la lettre adressée au Président de la République en guise de « proposition de sortie de crise » ont été visés par des attentats à la grenade. Le 26 août à l'occasion du second anniversaire du régime, le Président s'est engagé à user du dialogue pour trouver des solutions aux problèmes que soulèvent les partis politiques burundais. Il s'est félicité du bilan positif du gouvernement (sécurité, éducation, santé, diplomatie) tout en annonçant des mesures destinées à mettre fin à la corruption.

Dans la même période, en juillet 2007, le PALIPEHUTU-FNL a quitté brusquement le processus d'application du cessez-le-feu. Même si le cessez-le-feu demeure globalement respecté, on assiste à une recrudescence d'embuscades sur les routes et au redéploiement de la Force de Défense Nationale sur le terrain. Une prochaine reprise des négociations entre les FNL et le gouvernement est annoncée.

La création d'un secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs au Burundi et la relance de la Communauté Economiques des Pays des Grands Lacs participent aux efforts de consolidation de la paix dans la région.

Les négociations sont en cours entre le gouvernement et les Nations unies en vue de statuer sur les conditions d'établissement d'un mécanisme de justice transitionnelle composé d'une *Commission pour la vérité et la réconciliation* et d'un *Tribunal spécial*. Dans l'attente d'un consensus, les parties se sont entendues pour organiser un processus de consultation nationale de la population sur la justice post-conflit.



Philippe Laurent est metteur en scène. Il travaille depuis le mois d'avril 2007 à la création d'une pièce de théâtre sur le thème du conflit et de la justice au Burundi. La pièce a pour finalité d'initier le dialogue au sein de la population sur le thème de la justice post-conflit. Pour alimenter son travail de création, Philippe Laurent a sillonné le Burundi à la rencontre de la population et de son histoire tragique. Ici, il nous fait part du récit de vie de Marie, qui a protégé des enfants tutsi menacés par leurs voisins hutu en octobre 1993, puis abrité des personnes d'ethnie hutue, elles-mêmes menacées de représailles de l'armée. Dans le premier cas, Marie sera épargnée par les militaires pour son acte et dans le second, elle sera jetée en prison, accusée de collaboration. Cette femme aurait-elle vécu l'injustice de sa justesse ?

Hymne à Marie

C'était très tôt le matin. Marie est sortie pour se rendre à la boutique chercher du sel. Sur la route principale, elle vit l'administrateur communal très agité. Il donnait des ordres, les hommes devaient immédiatement couper des arbres et bloquer les routes.

A peine revenue devant la porte de sa maison, elle vit passer un cortège en furie entourant des hommes qui avaient les mains liées. Elle connaissait tous ces hommes. Elle suivit de loin le mouvement jusqu'à la maison communale où elle entendit des cris de femmes. Elle les connaissait quasi toutes, c'étaient ses voisines et ses amies, elles avaient été enfermées dans une pièce où elles suppliaient. Elle aperçut la clé sur la porte. Elle essaya d'ouvrir pour libérer ces femmes mais la porte ne s'ouvrait pas. Alors, elle tenta en vain de passer la clé sous la porte, elle poussa, secoua mais la porte ne s'ouvrait pas. Elle entendit des cris et désespérée, elle prit la clé et la jeta dans la brousse en courant.

A la porte de chez elle, les enfants des voisins déjà orphelins, s'agrippaient à elle, les uns sur les genoux, les autres sur le dos. Elle les cacha aussitôt dans sa maison.

Elle subit cinq attaques. A chaque fois, elle devait donner de l'argent pour sauver les enfants mais elle n'eut plus rien à donner à la dernière attaque, et elle vit une femme en furie tirer une petite de trois ans qui s'était cachée sous un lit. La petite fut emmenée sur la route. Marie ne vit que son corps gisant, la tête fracassée.

Arrivèrent enfin des camions militaires. Les enfants survivants furent emmenés et Marie épargnée mais les soldats fous de rage poursuivaient et tuaient tous les fuyards. Ainsi, les innocents vinrent à leur tour se cacher chez Marie qui assistait impuissante aux pillages et aux nouvelles tueries.

Philippe LAURENT,
Metteur en scène.



Burundi

Adrien Sindayigaya, qui travaille depuis douze ans dans l'ONG Search for Common Ground où il est chargé des programmes, est l'un des tout premiers journalistes du Studio Ijambo, il nous parle de son expérience

Contribution du Studio Ijambo à la résolution pacifique des conflits et la reconstruction de la paix au Burundi

L'année 1995 voit un nouveau-né dans le paysage médiatique burundais : le *Studio Ijambo* (la parole en Kirundi), le tout premier projet de l'ONG américaine *Search for Common Ground* œuvrant dans le domaine de la résolution pacifique des conflits. Il naît dans un contexte de crise majeure au niveau so-

ciété. Il y avait des journaux qui ne faisaient que l'apologie de la haine et de la violence ethnique. L'objectif du studio était de proposer un autre type de média plus professionnel. On a joué d'abord sur l'inclusivité de l'équipe des journalistes du *Studio Ijambo*. Il fallait prêcher par un bon exemple, surtout que dans plusieurs institutions, il était alors difficile de travailler entre ethnies différentes. Il nous fallait chercher une équipe ethniquement mixte qui accepte d'aller en mission ensemble, de manger ensemble. Cela nous a permis de toucher qui on veut, d'arriver où on veut, surtout qu'il y avait une « balkanisation ». Cette méthodologie a payé parce qu'on décrochait les interviews de toutes les ethnies et de toutes les sensibilités politiques. Dans le traitement des informations de nos émissions, on y mettait du professionnalisme, de l'objectivité et de la neutralité. Cela nous a valu la confiance de tout le monde.

Nous avons commencé par des débats radiophoniques avec des tables rondes pour créer un cadre de dialogue, d'échange entre les acteurs politiques et la société civile. On invitait tout le monde : les extrémistes et les modérés. Et ça a contribué à casser les barrières construites par les hommes politiques. Les thèmes des débats étaient variés : c'était d'ordre politique, social et même économique. C'était en fait une façon de responsabiliser les différents acteurs sociaux, à parler des faits qui les divisent et les inviter à trouver des solutions ensemble. C'était aussi une façon de les amener à découvrir eux-mêmes qu'ils ont des points de rencontre, de ressemblance et des intérêts communs qui seraient une base pour bâtir ensemble.

Je dois avouer qu'au début c'était difficile. On invitait quelqu'un et la première question qu'il posait c'était « *je serai avec qui ?* », on lui dit le nom et il dit « *Je ne peux pas m'asseoir avec lui* ». Ils avaient même des qualificatifs pas bien tels que « *génocidaires* », « *tribalo-génocidaires* », etc. Petit à petit il y en a qui venaient et qui, à la fin des débats se disaient « finalement, il y a quelque chose de positif en toi » et ils échangeaient des adresses et des numéros de téléphone. Je pense que cela a contribué à décrier la situation.

Quand le processus de paix a commencé avec les négociations d'Arusha, le *Studio Ijambo* a accompagné. Nous avons été là pour écouter ce qui se disait et surtout le rapporter aux Burundais et on essayait aussi de traduire les discours, les décisions et les engagements des uns et des autres. Je pense vraiment que nous avons beaucoup contribué.



ciopolitique avec des objectifs très clairs : amener les gens à se parler des problèmes, à briser la méfiance entre Hutu et Tutsi, et surtout à éviter de rééditer la terrible tragédie du Rwanda.

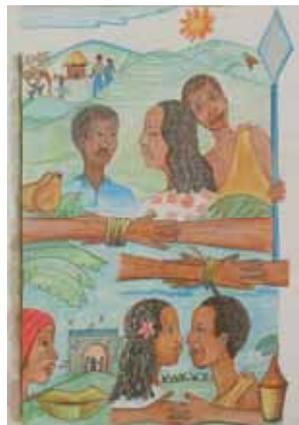
À cette époque là, il n'y avait pas de média vraiment professionnels, il y avait la radio télévision nationale avec la façon de travailler de l'époque qu'on connaît ; il



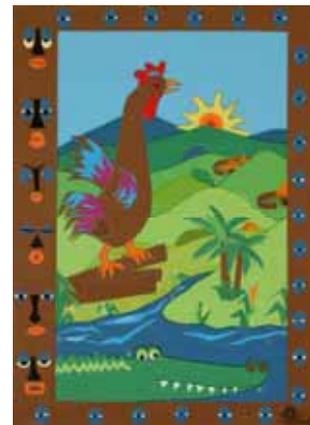
(2)



(3)



(4)



(5)

Je me rappelle les premiers contacts que nous avons eus avec les groupes rebelles qui nous confondaient avec tout le monde, ils disaient : « c'est difficile de vous faire confiance vous qui vivez dans les gratte-ciels de Bujumbura. Nous, nous vivons le maquis, comment voulez vous qu'on vous fasse confiance ? ». Nous leurs avons dit : « faites nous confiance et puis vous allez nous juger par rapport au traitement qu'on aura fait des interviews que vous nous donnerez ». Ils nous ont donné des interviews. Finalement ça n'a pas tardé à gagner la confiance. Les journalistes du *Studio Ijambo* décrochaient des interviews des uns et des autres, parce que tout le monde voyait dans notre travail du professionnalisme et de la neutralité. Ça nous a aidés à avoir la crédibilité de tout le monde.

Avec le temps, nous avons produit beaucoup d'émissions avec beaucoup de formats et de genres radiophoniques : des magazines, des vox pop, des reportages, des feuilletons, des émissions-débats en direct, intéressants, bons à écouter et ça nous permettait de toucher toutes les couches de la population burundaise; la population ordinaire, ceux qu'on appelle communément les «sans-voix » et on faisait écouter à la population les expériences d'ailleurs. Je pense que la variation du format a joué à quelque chose aussi. Dans le feuilleton par exemple « *Umubanyi niwe muryango* (le voisin c'est ta famille), on a joué le portrait de deux familles, une famille tutsi et une famille hutu. On montrait leur quotidien, qu'ils sont les mêmes, qu'ils ont les mêmes problèmes, qu'il faut qu'ils vivent ensemble. Les sondages ont montré que ce genre était très aimé et ça a beaucoup contribué à la réconciliation et au retour à la paix.

On est très satisfait des résultats. Il y a par exemple une émission qu'on avait baptisée « *Inkingi y'Ubuntu* (le pilier de l'humanité). On faisait l'éloge de ceux qui ont pris le courage et le risque de protéger les autres, des personnes qui avaient peur de parler de leurs bons actes, parce que considérées par les personnes de leurs groupes ethniques comme des traîtres. Nous les avons appelés des héros. Après avoir fait beaucoup d'émissions sur quatre ans, nous avons découvert qu'il y avait beaucoup de héros et avons organisé un sommet national des héros pour les faire connaître du public. Et ça a

créé un impact inimaginable. Après le sommet, on a vu beaucoup des *Inkingi*, des gens qui disaient fièrement « *je dois la vie grâce à tel* ». Les prétendus traîtres ont été transformés en héros. Comme ça, on a fait la promotion de bons exemples, des valeurs positives.

D'une façon générale, le *Studio Ijambo* a montré et a inspiré à d'autres média la façon de construire le pays par le professionnalisme. Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir que les média se professionnalisent de plus en plus par la façon de chercher plusieurs sources, par la façon de traiter l'information. Aujourd'hui, nous traitons les sujets qui sont moins traités par d'autres média, et notre perspective est de transformer le *Studio Ijambo* en un Centre régional de formation pour le renforcement des capacités des différents média.

Sylvère NTAKARUTIMANA,
Assistant Communication,
projet appui à la société civile.

Illustrations provenant de contes burundais:

- (1) Au temps où les animaux vivaient ensemble
Thème: La concorde sociale
Dans le temps, tous les animaux vivaient ensemble avec les hommes et entretenaient de bonnes relations.
- (2) Ntakigongwe et Mpuhwe
Thème: Le courage
Le roi Ntakigongwe était un roi cruel et sanguinaire qui faisait régner l'ordre par la terreur.
- (3) La famille de Nakumuryango
Thème: Respect de la dignité humaine
Nakumuryango voulait une famille nombreuse et ne désirait que des garçons qu'il trouvait seuls capables de perpétuer le
- (4) Le testament de Ndarizi
Thème: Le culte de la vérité.
La famille de Ndarizi avait pour vertu la vérité et c'est cette vérité qui sauvera Kankuyo, fille de Ndarizi et sa femme, de la fureur du roi.
- (5) Le coq et le crocodile
Thème: La justice sociale
Il y avait un pays dans lequel tout le monde vivait en parfaite harmonie. Leur seul problème était d'arriver à se réveiller à temps pour aller travailler.

Burundi

Pour quand « le droit de savoir » ? Pour quand « le droit à la justice » ? Justice transitionnelle, une question de temps et de droit.

De l'accord d'Arusha signé en août 2000 à la mise en place d'un processus de consultation populaire sur la question de la justice transitionnelle au Burundi, le Gouvernement et les Nations unies cherchent toujours un accord sur le statut d'un Tribunal spécial chargé de juger les responsables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide.

Sept ans plus tard : la justice transitionnelle au Burundi



Conseil des Bashingantahe

Le 28 août 2000, l'accord d'Arusha prévoit une Commission Vérité et Réconciliation (CVR) au plus tard six mois après l'entrée en fonction du gouvernement de transition ainsi qu'une commission d'enquête judiciaire internationale sur le génocide, les crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité pour faire la lumière sur les crimes graves qu'a connus le Burundi depuis son indépendance. En juillet 2002, le gouvernement de transition demande aux Nations unies de créer une Commission d'enquête judiciaire internationale pour le Burundi. Trois années passent avant que les Nations unies dépêchent une mission pour évaluer l'opportunité de créer une commission d'enquête. La mission remet son rapport ⁽¹⁾ en mars 2005, où elle conseille la mise en place d'une chambre spéciale intégrée à l'appareil judiciaire burundais et une Commission Vérité et Réconciliation.

Le 20 juin 2005, le Conseil de Sécurité dans sa Résolution 1606 prie le Secrétaire Général d'engager des négociations avec le gouvernement burundais sur la mise en place de ces mécanismes. Le 26 août 2005, le processus électoral de 2005 clôture la période de transition politi-

que et place à la tête de l'Etat un gouvernement élu démocratiquement. Trois mois plus tard, en octobre 2005, le gouvernement nomme sa délégation chargée de négocier avec les Nations unies. Le 1^{er} février, la délégation gouvernementale publie son Mémoire pour la mise en place d'une commission vérité et réconciliation et un Tribunal spécial. « *L'accord de principe en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durable au Burundi* » entre le gouvernement et le FNL-PALIPHEUTU du 18 juin 2006 fait référence à une Commission Vérité, Pardon et Réconciliation.

La Résolution 1719 du Conseil de Sécurité des Nations unies du 25 octobre 2006 mandate le BINUB ⁽²⁾ d'assister le gouvernement pour la création d'un tribunal spécial et d'une Commission Vérité et Réconciliation. Depuis la publication du Mémoire gouvernemental, plusieurs rounds de négociations ont eu lieu entre les Nations unies et le Gouvernement. Malheureusement, aucun compromis garantissant l'indépendance du tribunal spécial et l'imprescriptibilité des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide n'a pu être trouvé ⁽³⁾. Face au *statu quo*, en mars 2007, les parties se

sont entendues sur une voix médiane, celle d'organiser des consultations populaires. Elles visent à solliciter l'avis de la population sur le projet de création d'une Commission Vérité et Réconciliation et un Tribunal Spécial. Les résultats des consultations devraient aider à trancher et proposer un dispositif de justice transitionnelle plus proche des attentes de la population (4).

En juillet 2007, les Nations unies et la Société Civile nomment leurs représentants respectifs pour siéger au Comité de pilotage chargé d'organiser et de superviser les consultations populaires. Le 10 août 2007, le Président Pierre Nkurunziza décrète la création du comité de pilotage pour l'organisation et la supervision des consultations populaires en vue de la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation et nomme les représentants du Gouvernement. Les consultations ont été annoncées pour le mois de septembre 2007. Cependant, un important travail reste à faire pour définir la méthodologie et fixer l'organisation générale du dispositif. De plus, le cadre juridique pose encore question. Le décret prési-

intérêts. En toile de fond on peut se demander, si le statut d'immunité provisoire (8), qui s'est avéré utile pour convaincre les belligérants à négocier l'arrêt des hostilités et à rejoindre les institutions de transition, n'aurait pas, à long terme, l'effet pervers d'induire dans les mentalités la possibilité d'une amnistie de fait. L'établissement d'une justice transitionnelle est un processus complexe, qui demande du temps et de la réflexion pour ne pas réduire à néant les acquis fragiles de la paix.

Aussi, comme l'évoque Pierre Vincke, « C'est dans le clair-obscur de la transition qui n'a pas eu tout à fait lieu et d'un passage de la violence à la paix, au milieu du gué, que se trouve, à notre avis, le Burundi. Libérer le passé n'est pas encore vraiment possible. Il faut éviter la régression, la paix est sans prix. Libérer le futur n'est pas possible non plus : sans jugement, le passé ne passe pas vraiment. Il faut donc encore de la transition. C'est ce que RCN Justice & Démocratie comprend et veut favoriser en soutenant le processus de consultation populaire :

« Les multiples tentatives inachevées de clarification de l'histoire du Burundi traduisent la difficulté des institutions et des politiques à générer une solution apte à satisfaire les exigences de paix et de justice »

dentiel (5) limite le processus de consultation au sujet de la Commission Vérité et Réconciliation, excluant de fait celui du Tribunal Spécial.

Cette rétrospective de l'instauration progressive, mais non aboutie, de la justice post-conflit au Burundi est à l'image des propos de Stef Vandeginste : « *Transitional justice for Burundi : a long and winding road* » (6). Certes, face aux violations massives et graves des droits humains, les Etats ont la lourde responsabilité d'apaiser les souffrances vécues par l'ensemble de la société pour lui permettre de se reconstruire dans un climat de confiance générale. Toutefois, les multiples tentatives inachevées de clarification de l'histoire du Burundi traduisent la difficulté des institutions et des politiques à générer une solution apte à satisfaire les exigences de paix et de justice. Il apparaît que les négociations du processus de paix d'Arusha ont été motivées par l'urgence de préserver les populations des violences et de ramener la stabilité dans le pays. A terme, l'accord politique n'a pas tenu ses promesses en matière de justice post-conflit, face à la priorité donnée à l'établissement d'institutions démocratiques et à la légitimation du pouvoir politique (7).

Dans ce contexte, depuis 2005, les Nations unies ont fait avancer la question de la justice transitionnelle au Burundi en proposant des mécanismes concrets : la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal spécial. L'impasse naît aujourd'hui de la résistance du Gouvernement à la pleine Indépendance d'un Tribunal spécial. En effet, il paraît difficile pour le pouvoir en place d'accepter un dispositif judiciaire susceptible de menacer ses propres



Spectacle « Si Ayo Guhora », 2005

Burundi



des lieux d'expression, des lieux transitionnels. Et la parole est un objet transitionnel, c'est par là que cela passera. Mais quelqu'un n'a pas encore parlé. Et sans sa parole, rien ne pourra advenir. Qui n'a pas encore parlé ? Les citoyens, les gens, la population. Là où un peu de transition a déjà eu lieu, il faut donc insister, continuer à créer des espaces et des temps transitionnels où, cette fois, les citoyens disent : « nous ne sommes plus seulement des victimes ou des assaillants, combattants, militaires, nous sommes des citoyens et nous pensons, parlons et c'est dans cette parole que nous trouvons notre liberté. Nous racontons notre histoire et cette représentation, personne ne peut nous la prendre, pas plus que nous ne menaçons personne en l'énonçant » (8).

« C'est dans le clair-obscur de la transition qui n'a pas eu tout à fait lieu et d'un passage de la violence à la paix, au milieu du gué, que se trouve, à notre avis, le Burundi »

Pierre Vincke, Directeur RCN Justice & Démocratie



La voilà, la transition en cours, c'est notre part dans la reconstruction. Ce n'est pas juger qui importe maintenant, dans le processus, c'est construire le mécanisme de justice qui nous paraît le plus réaliste, le plus supportable psychologiquement, le plus équilibré.

Marielle HALLEZ,
Responsable de projets,
Janouk BELANGER,
Responsable de programme,
Sylvestre BARANCIRA,
Coordonnateur de programme.

- (1) Le rapport prendra le nom de rapport « *Kalomoh* ».
- (2) Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi.
- (3) Pour mémoire le Burundi a adhéré aux instruments internationaux pour la répression des crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité suivants : en date du 6 janvier 1997 la convention sur la prévention et répression de crime de génocide de 1948 ; en date du 21 décembre 1972 les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 et en date du 10 juin 1993 les protocoles additionnels I et II ; en date du 21 septembre 2004 le statut de Rome de la cour pénale internationale de 1998. De plus, le Burundi s'est doté, le 8 mai 2003 de la loi n°1/004 portant répression du crime de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.
- (4) « Lors de ces consultations populaires, les Burundais vont s'asseoir ensemble pour dialoguer sur les défis auxquels il faut faire face et les solutions à apporter », discours du Président de la République à Gitega, le 26 août 2007 à l'occasion de la Célébration du 2ème anniversaire de l'investiture du président de la République du Burundi, ABP n° 4773 du 27 août 2007.
- (5) Décret N°100/234 du 10 août 2007 portant création et nomination des membres du comité de pilotage chargé d'organiser et de superviser les consultations populaires en vue de la mise en place de la commission vérité et réconciliation.
- (6) Propos recueilli lors de la Conférence internationale « *Building a Future on Peace and Justice* » (« *Transitional justice for Burundi: a long and winding road* », La justice transitionnelle pour le Burundi : un long et sinueux chemin) tenue à Nuremberg du 25 au 27 juin 2007.
- (7) Dans l'esprit des négociateurs et d'après le calendrier initial de la mise en application des accords d'Arusha, la création et le fonctionnement des mécanismes de justice de transition (Commission Vérité et Réconciliation, Commission d'Enquête Judiciaire Internationale et Tribunal International pour le Burundi) étaient censés intervenir avant les élections de 2005.
- (8) L'immunité provisoire a été prévue par l'accord d'Arusha pour la période de transition. Le dispositif a été étendu aux accords de cessez le feu signés avec le CNDD-FDD en 2003 et le FNL-PALUPEHUTU en 2007. En outre, il a été appliqué à plusieurs reprises de façon illimitée pour permettre la libération provisoire de prisonniers politiques.
- (9) Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre, RCN Justice & Démocratie, Bujumbura, 2007.

Alexis Ndimubandi est psychologue. Il a travaillé pendant deux ans au sein de l'équipe de RCN Justice & Démocratie au Burundi. A travers son au-revoir, il témoigne de son expérience comme animateur des groupes paroles sur le thème de la justice et du conflit au Burundi. Suivons-le et voyons comment lui-même a dû s'ouvrir au dialogue pour finalement mieux comprendre l'histoire de son pays et peut-être mieux accepter l'autre.

Juste un au-revoir

Après mille et une hésitations, je me décide enfin à vous dire au revoir. Je vous suis, à tous, reconnaissant des conditions et de l'ambiance dans lesquelles nous avons travaillé ensemble. Le spectacle « *Habuze iki ?* » et les comédiens laissent en moi une trace indélébile. Même si aujourd'hui tout n'est pas rentré dans l'ordre, il y a de quoi espérer.

RCN Justice & Démocratie a aussi laissé en moi une trace indélébile : je joue, je chante et je revois « *Habuze iki?* » et ses comédiens. Je ne passe pas une journée sans me retrouver au milieu des spectateurs à Cibitoke, Karuzi, Cankuzo, Bururi, en train de partager joies et peines face au spectacle.

Je n'oublierai jamais le commentaire de ma femme qui, m'ayant à maintes reprises entendu chanter en prenant chaque fois ma douche « *Situra, Bomora, Marira vyose* » (1) m'a dit : « *A force de répéter cette chanson, tu finiras par détruire la maison* ». Ce commentaire ne m'a cependant pas fait abandonner la chanson, mais il m'a fait penser à la profondeur de son contenu. Je n'oublierai pas non plus cette question des comédiens qui, m'ayant surpris, lors des différentes représentations, emporté par le spectacle comme si c'était la première fois que je le voyais, me demandaient : « *Quand ta soif de « Habuze iki » sera-t-elle assouvie ?* »

Je n'aurais probablement pas connu « *Habuze iki ?* » et ses comédiens si RCN Justice & Démocratie n'avait pas placé sa confiance en moi. Ayant pu réaliser une des plus grandes expériences professionnelles de ma vie, j'éprouve de la fierté d'avoir travaillé avec cette association.

De quoi être fier...

Mon expérience professionnelle à RCN Justice & Démocratie a été riche en découvertes : la diversité des milieux visités m'a permis de découvrir différentes catégories de population. Je ne peux pas m'empêcher de souligner ici que je n'avais jamais pensé parler aux rebelles et aux réfugiés dans leurs milieux. Grâce à RCN Justice & Démocratie, j'ai eu le courage et le pouvoir de le faire ; c'était pour moi une véritable démystification. Les groupes de parole ont été très propices pour apprendre des versions authentiques des faits vécus dans l'histoire du Burundi, des versions qui m'ont permis d'avoir une lecture critique de la version « officielle » de notre histoire. C'est vraiment une histoire plurielle

qui invite à la tolérance et au respect du point de vue de l'autre.

Au-delà de la fierté que j'ai d'avoir appris, j'ai en outre la fierté d'avoir trouvé des amis et des connaissances grâce au travail accompli. Ce sont avant tout les participants aux groupes de parole : je pourrai compter sur eux à tout moment quand je retournerai dans leurs localités respectives. C'est rare que je passe un mois sans recevoir au moins un appel de leur part. Ce sont aussi des étrangers, travaillant pour RCN Justice & Démocratie ou partenaires à RCN Justice & Démocratie, ou encore des chercheurs intéressés par son action. Certains ont directement participé à l'expérience des groupes de parole sur le terrain, d'autres en ont pris connaissance à travers les rapports.



Je me réjouis donc du travail accompli avec RCN Justice & Démocratie, je remercie la direction de RCN Justice & Démocratie-Burundi qui m'a confié cette lourde tâche et j'espère avoir travaillé à sa satisfaction.

Au moment où je me prépare pour aller continuer mes études à l'Université Catholique de Louvain, je vous dis au revoir, je souhaite plein succès à toute l'équipe RCN Justice & Démocratie. Je suis conscient de l'ampleur du défi à relever. C'est pourquoi, dans les limites de mes moyens et de ma disponibilité, je vous apporterai mon soutien.

A la prochaine collaboration.

Alexis NDIMUBANDI,
En charge de l'animation des
groupes de paroles.

(1) « *Détruis, démolis, ravage tout* », Paroles issues du spectacle « *Habuze iki?* » par Frédéric Lecomte.

République démocratique du Congo

Le point géopolitique

La République démocratique du Congo est un territoire de 2.345.409 km², divisé, selon la nouvelle constitution, en 25 provinces plus la ville de Kinshasa, et peuplé d'environ 60 millions d'habitants. Elle est indépendante depuis le 30 juin 1960. Le PIB par habitant est de 120,2\$ (OCDE, 2005). L'indice de développement humain est de 0,385 classant le pays 167^e sur les 177 pays classés (PNUD 2005).

Son économie, résolument tournée vers l'exportation, provient principalement du secteur primaire avec l'agriculture (café, bois) et l'exploitation minière (cuivre, cobalt, or, etc). Le manque d'infrastructures, l'instabilité politique et le pillage des ressources naturelles sont autant de freins au décollage économique de ce pays, au potentiel pourtant immense.

La reprise de l'aide internationale en 2000, après dix ans d'interruption, a permis un début d'amélioration de la situation financière du pays. Toutefois, la dégradation des finances publiques, constatée à la fin de l'année 2005, a entraîné l'arrêt du programme de facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance par le FMI et l'ouverture de négociations d'un programme relais de consolidation.

La République démocratique du Congo a ratifié la Convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide le 31 mai 1962, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels le 1^{er} novembre 1976, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples le 20 juillet 1987, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale le 11 avril 2002.

Au niveau législatif, le Parlement est divisé en deux chambres : Sénat et Assemblée nationale. Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour suprême de justice (qui, selon la nouvelle constitution, sera remplacée par la Cour de cassation, le Conseil d'Etat et la Cour constitutionnelle), les Cours d'appel et les cours et les tribunaux civils et militaires ainsi que les parquets.

Les élections présidentielles, législatives, provinciales et sénatoriales qui se sont déroulées fin 2006 - début 2007, ont mis fin à la période de transition politique initiée en juin 2003 suite aux Accords de Pretoria de décembre 2002, après six années de guerre civile impliquant six autres pays de la sous-

région et qui ont fait 4 millions de morts.

Joseph Kabila a pris ses fonctions de président de la République le 6 décembre 2006 à l'issue d'un processus électoral étroitement encadré par la Communauté internationale qui l'a jugé globalement satisfaisant. Le gouvernement, présenté par le premier ministre Gizenga après plus d'un mois de tractations et composé d'une soixantaine de ministres, a déposé son programme au nouveau Parlement en février 2007.

Au niveau provincial, 10 des 11 gouverneurs sont issus de l'alliance du président Kabila (Alliance pour la majorité présidentielle). Ces élections ont été contestées, notamment dans le Bas-Congo où de violentes manifestations ont fait plus d'une centaine de morts dans des confrontations entre forces de police et partisans d'un mouvement politico-religieux proche de Jean-Pierre Bemba, candidat malheureux à l'élection présidentielle.

Si les premiers signes donnés par le gouvernement et le président vont dans le sens d'une stabilisation et de la lutte contre la corruption, force est de constater que la situation du pays reste très fragile. A l'est, dans le Nord-Kivu, de violents affrontements opposent encore les troupes de Laurent Nkunda à l'armée congolaise (FARDC), mettant en danger les populations civiles. De leur côté, les éléments des FDLR continuent leur combat et pillent également les populations.

D'un point de vue judiciaire, si certaines décisions peuvent être saluées, il reste encore des sources d'inquiétudes au niveau de l'exécution des jugements et de l'indépendance du pouvoir judiciaire, comme on a pu le voir dans les récentes affaires d'Arriwara (Ituri) ou dans le procès de Kilwa (Katanga). Néanmoins, il semble que la communauté internationale, en particulier les coopérations bilatérales, ait conscience de ces enjeux et soit disposée à travailler dans le sens du renforcement des acteurs judiciaires.



Gisèle Ngungua nous propose un état des lieux des procédures judiciaires au Katanga. Voyons sa vision de la situation.

La justice, est-ce une affaire de tous ?

L'absence de culture judiciaire en République démocratique du Congo est l'un des facteurs qui explique l'échec de la justice. Partant d'un constat, le justiciable congolais a une image effrayante voire effroyable de l'appareil judiciaire, il se le représente, parfois à tort, comme un labyrinthe où seuls les nantis et les magistrats maîtrisent le plan d'architecture, et du coup, il n'ose pas se perdre dans ce dédale judiciaire et construit un monde des préjugés autour du concept « justice ». Pour lui, la montée du palais de justice est un exercice fort dangereux auquel il ne préférerait pas se soumettre, car il ne sait toujours pas s'il peut en descendre sans fracture. De l'Officier de police judiciaire à l'Officier du ministère public en passant par le secrétaire du parquet sans oublier le juge et le greffier, il n'épargne personne, tous font l'objet d'un



« L'absence de culture judiciaire en République démocratique du Congo est l'un des facteurs qui explique l'échec de la justice »

jugement sévère et sans complaisance. La procédure judiciaire est d'avance tordue et pourtant, il n'est pas sans ignorer que chaque science a ses exigences. Le droit, composante de la justice, est une de ces sciences qui requiert expertise et technicité éprouvées. La négligence dans le respect du délai pour interjeter appel peut anéantir une action pourtant fondée.

A titre illustratif, le fait pour un justiciable de se faire rédiger une assignation par les soins d'un huissier de justice, qui à son tour ne maîtrise pas la subtilité requise dans la rédaction des actes de procédure, peut s'avérer fatal quant à l'issue de l'action introduite, toutefois l'absence de culture judiciaire ne justifie aucunement les pratiques *contra legem* tant décriées instaurées par les acteurs de justice telles que la perception sans quittance des amendes transactionnelles et le coût exorbitant de celles-ci, la perception illicite des frais de dépôt de plainte, le non-respect systématique du délai légal de huit jours pour le prononcé, le clientélisme judiciaire.

De ce tableau noir, émerge cependant une lueur d'espoir : lors des activités RCN Justice & Démocratie, telle la journée « porte ouverte » et la formation en notions élémentaires de droit, le masque tombe. Le participant en sort illuminé, confiant en lui-même, impressionné par ce qu'il vient de voir ou d'entendre et des fois, il passe aux aveux des préjugés qu'il portait contre la jus-

tice par absence de culture judiciaire. Qu'en partie, il a une perception biaisée de ce que représente la justice et du coup, le recours systématique à un arrangement sous l'arbre à palabre n'assure pas toujours toute la garantie juridique voulue et qu'une solution par voie judiciaire serait meilleure. Certes, il est vrai que le secteur judiciaire doit être réformé et assaini en vue de garantir une meilleure justice à tous mais il est aussi vrai que ceux à qui cette justice est destinée doivent en connaître le fonctionnement afin de lui donner tout son sens.

La justice est une affaire de tous pour l'instauration d'un Etat de droit, chacun doit apporter sa pierre à ce grand édifice en constante mutation.

Gisèle NGUNGUA,
Chargée de Projet - Projet du Katanga.

République démocratique du Congo

Boniface Ilunga, agent d'accueil à Lubumbashi, nous explique sa vision du système judiciaire congolais et les étapes qui mèneront à son ouverture et à sa sortie de crise. Suivons-le.

Les entraves à la prévention et à la répression

La justice est une vertu qui inspire le respect absolu du droit d'autrui, reste un pilier de la paix et de la bonne gouvernance. Elle procure un sentiment de confiance et d'espoir tant qu'elle a le pouvoir de rendre et de reconnaître les droits et les mérites de chacun, de rétablir l'ordre, la paix et la confiance. Par sa vertu, elle a le pouvoir de réconcilier et de réprimer pour mieux prévenir.

Devant la justice congolaise actuelle, pourrions-nous dire qu'elle possède cette vertu et ce pouvoir de rétablir l'ordre et la paix ? De réconcilier et de réprimer pour prévenir des crimes à répétition ? Loin de là.

Le système judiciaire dans son ensemble est dans un état

des droits humains à l'égard des justiciables démunis et ignorants.

C'est à la présence d'une lumière que l'on reconnaît l'existence passée de l'obscurité. RCN Justice & Démocratie est une lumière, dont les rayonnements de l'année 2006 ont apporté connaissance et réflexion aux justiciers et justiciables. A travers différentes activités telles que des journées « portes ouvertes » et de sensibilisation, RCN Justice & Démocratie a pu éclairer et rétablir le pont autrefois détruit entre l'appareil judiciaire et la société civile. N'étant pas sur le terrain, la répercussion se faisait sentir à mon bureau (ma petite guérite), affluée par les justiciables mus par les besoins d'informations, de rensei-



Boma, Tribunal de paix, 2004

de délabrement total. La vie congolaise a changé l'image de la justice congolaise, qui a perdu son pouvoir et sa vertu. Au lieu d'être une affaire morale liée à la conscience, elle est devenue une affaire financière liée à la personne, donc elle a un prix, qui est obtenu selon l'être et l'avoir, « je suis et j'ai ». Ceux qui autrefois furent des gérants de la vie et du patrimoine des gens, sont devenus des vendeurs et des destructeurs de ce précieux don de Dieu qui est la vie. Plusieurs entraves ont pris racine dans le système judiciaire congolais et ont fait de la justice un domaine privé de la bourgeoisie, entretenant la haine tout en facilitant des crimes à répétition. D'une part, par des privilégiés qui en font usage comme bien privé et d'autre part, par des justiciables démunis, sans appui ni parapluie, qui ne font plus confiance à cette justice. La justice congolaise a mystifié le droit, au lieu d'appliquer le droit, elle, au contraire, « fait la loi », profitant aussi de l'ignorance de la population. Source d'une répression ferme, dure et agressive, sans tenir compte

gnements, par les demandes des dépliant, etc. Après des séminaires, cela se ressentait aussi par des dépôts de projets de sensibilisation et après des formations, par des demandes de documentation accompagnées d'acclamations ou encore par la sollicitation d'autres formations. En tant qu'employés, RCN Justice & Démocratie nous a éclairés sur beaucoup de points à travers des réunions organisées, entre autre sur l'organisation et la compétence judiciaire des cours et tribunaux en République démocratique du Congo, sur le personnel judiciaire et sur le cheminement d'un procès pénal.

RCN Justice & Démocratie a démystifié le droit et la justice congolaise par la connaissance qu'il apporte à tout le monde.

Boniface ILUNGA,
Agent d'accueil RCN Justice & Démocratie,
Lubumbashi.

Dignité Bwiza Kangoboka nous livre sa vision de la justice en Ituri, une justice qui se perd, qui trouve peu de repères mais qui occupe une place des plus importantes dans le fonctionnement de la société et dans la collectivité.

« ... Le jour finira par poindre ! »

Les autorités administratives de Bunia continuent à délivrer des fiches parcellaires, les chefs de quartiers reçoivent toujours les 10% sur la vente des parcelles entres « propriétaires » de la place et les agents du cadastre sont la cible de la population.

Je me suis rendue au quartier S. pour la première fois avec un haut fonctionnaire des affaires foncières venu de Kinshasa dans le cadre d'un suivi

mobiliers, qui viennent travailler dans son quartier, lui demandent d'abord la permission. Quand leur supérieur lui a répondu que cela n'était pas nécessaire, le chef s'est énervé, il a rétorqué que ça c'est encore de « l'anarchie » et qu'on ne vienne rien lui dire le jour où les agents du cadastre seront chassés à coup de machette. Il avait l'air sérieux quand il a dit : « *Ok. siku ingine saa batu batabatasha na mipanga, mutasema tena nini.* » (Ok,

blèmes de la vie quotidienne.

Mais il y en a d'autres plus nombreux, qui, comme le porte-parole du quartier Sukisa, sont certains que la population iturienne prend de plus en plus conscience de certains principes de droit, surtout en matière foncière, et que bientôt elle arrivera à vivre en harmonie et cessera de se chamailler pour cette terre qui ne lui appartient pas mais est propriété exclusive de l'Etat. Ça se sent qu'il a participé à une formation celui-là.

« RCN Justice & Démocratie a mis le doigt sur la plaie dont souffre l'Ituri »

technique des services fonciers, du chef du bureau du cadastre, de celui de l'urbanisme et de quatre de leurs agents. Je nous voyais déjà régler en quelques minutes le contentieux de longue date entre une citoyenne et son voisin. Mais ma surprise a été de voir, à l'annonce du « verdict » par le haut fonctionnaire en personne, la population se diviser en deux camps et se lancer des injures. Tout à coup, des coupes-coupes sont sortis des maisons et ils ont été déposés ostensiblement à portée de main.

« *Nous sommes en Ituri ne l'oubliez pas* » disait un homme d'une trentaine d'années et sous l'emprise de l'alcool. « *Nous en avons marre avec ces problèmes fonciers, et aujourd'hui vous devez en finir, résoudre pour de bon cette affaire. [...]* Ces gens du cadastre sont corrompus, ce sont eux qui sont à la base des conflits [...] ce quartier est un quartier sensible vous savez ? Vous ne pouvez pas venir semer la pagaille comme vous voulez. »

A la journée « portes ouvertes » du tribunal militaire de garnison, le chef du quartier L. a exigé que les agents du Cadastre et des Titres im-

mais lorsque qu'un jour on sortira vos agents avec des coups de machettes, que direz-vous ?)

Par ailleurs, Monsieur L., un habitant de Bunia qui a recouru à RCN Justice & Démocratie pour résoudre son problème foncier, a dit que comme la médiation que faisait Mme Germaine, assistante du coordonnateur RCN Justice & Démocratie, entre lui et son voisin (qui refusait de le laisser passer à sa guise en plein milieu de sa parcelle) n'aboutissait pas, il allait rentrer apprêter sa machette. Lui, ancien fonctionnaire de son état aurait bien pu recourir à la violence, faire jouer ses connaissances ! Ce n'est pas parce que, cette fois, il a été pacifique que...

Il est sûr que beaucoup de personnes encore en Ituri, pensent comme Monsieur L. ; que seule la justice privée, le recours à la manière forte sont "la" solution à leurs problèmes. D'autres chefs soutiennent et agissent comme celui du quartier L., il y a encore inévitablement des gens qui gardent une machette ou un coupe-coupe chez eux « *au cas où* » pour résoudre quelques pro-

Même un des danseurs traditionnels des représentations théâtrales a chanté « *Cessons de nous battre, la terre appartient à Dieu et à l'Etat* » et un jeune local plus philosophe a ajouté que « *...seuls deux mètres vous seront accordés à votre mort, alors...* ». Ca me fait toujours sourire.

Les autorités sont également optimistes. Dans leurs discours faits en « *français difficile* », ils estiment que les problèmes se résolvent petit à petit. Même l'Eglise l'affirme. L'évêque de Mahagi-Nioka a témoigné que depuis les formations de RCN Justice & Démocratie, le Diocèse n'avait « *presque plus* » de problèmes fonciers avec ses fidèles.

Et à une « Maman », personne-ressource de Mahagi, d'ajouter que « *RCN Justice & Démocratie a mis le doigt sur la plaie dont souffre l'Ituri* ». Alors espérons que ce doigt va se débarrasser des problèmes dont souffre l'Ituri afin de guérir et cicatrifier cette plaie.

Espérons. N'est ce pas avec espoir que l'on dit qu' « *aussi longue que soit la nuit ?...* »

Dignité BWIZA KANGOBOKA,
Assistante de Projets,
Programme Ituri.

Southern Sudan

The geopolitical situation

The Southern Sudan, under an autonomy process, is a region of the Republic of Sudan. Juba is the capital, the population is estimate around 11 million and the country have 589.745 km². The president of Southern Sudan is Salva Kiir Mayardit .

Sudan holds the dubious record of having staged the continent's longest-running civil war. Only six years after Sudanese independence in 1956, the country spiralled into its first internal war. Since then, it has been the scene of intermittent conflict. Chronic instability including the long-standing civil war between the north and the south, has killed and displaced hundreds of thousands of people.

The most recent peace process between the North and the South came to a conclusion in January 2005 with the signing of a Comprehensive Peace Agreement (CPA) by the government and the Sudan People's Liberation Army (SPLA) and the SPLA's political arm, the Sudan People's Liberation Movement (SPLM). Under the Power Sharing Agreement that forms part of the CPA, the parties agreed to divide representation across all sectors of government (including the executive, the legislature, and the judiciary).

During the interim period, the structure of governments in Sudan will be with the National level of Government which exercises authority to protect and promote national sovereignty of Sudan, the Southern Sudanese level of government which exercises authority in respect of the people and states in the South, the states throughout Sudan which exercise authority at state level and the local government throughout the Sudan.

Southern Sudan consists of ten states : Lakes, War-rap, Northern Bahr el Ghazal, Western Bahr el Ghazal, Unity, Jonglei, Upper Nile, Eastern Equatoria, Western Equatoria and Bahr el Jebel. The linkage between the National government and the states in Southern Sudan goes through the Government of Southern Sudan.

S.C.



Institute for the reconstruction, one of the themes of the Bulletin, is one of the priorities for the government of Southern Sudan. The judicial system and its equal access is the theme of this article.

Southern Sudan and justice

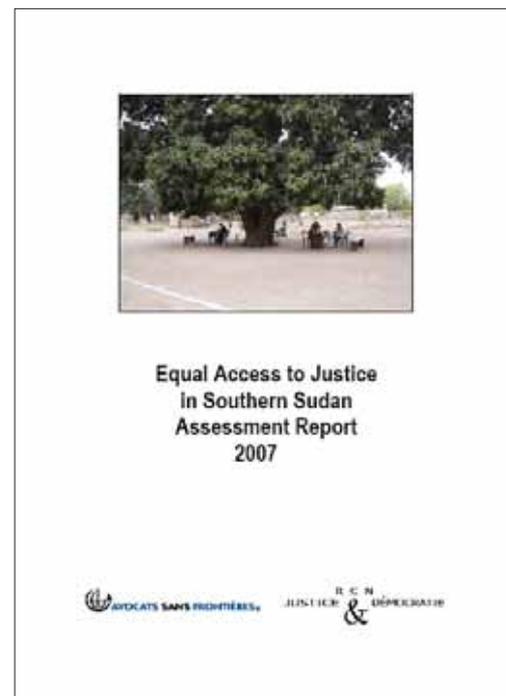
The document *Equal Access to justice in Southern Sudan* (1) is the result of the collaboration between two NGOs RCN Justice & Démocratie and Avocats Sans Frontières. The project had determined the state and needs of the legal system in Southern Sudan and how it gained in 2006 the support of the Belgian Ministry of Foreign Affairs. Evaluating the level of access for vulnerable groups and individuals to the legal system, studying the state of affairs in the legal system and mapping existing programs on access to justice (in practice, to identify the challenges and to formulate recommendations for the rule of law institutions) were the three main aspects of the project. The studies were focused on two locations: Juba, where the Government of Southern Sudan is established, and Rumbek, the State capital of Lakes State. By this way, the field study was done in two of the more developed cities of Southern Sudan.

The southern Sudan region has known decades of tensions and civil wars. Just after Sudanese independence in 1956, the country knew its first internal war: after a fragile peace process in 1972, the country fell again in the war during 21 years. In January 2005, the North and the South came to an interim peace agreement and signed a "Comprehensive Peace Agreement". Actually, the Sudan is in an interim period that began in 2005 and will finish in 2011 by a referendum of the people of Southern Sudan with the choice to confirm the unity of Sudan or vote for its independence. The difficult task for the mission of RCN Justice & Démocratie and Avocats Sans Frontières was to appreciate the resources and the scale of reconstruction that will be needed by the region. Three organs define the government of Southern Sudan: the Legislative, the Executive and the Judiciary. This assessment shows the judiciary aspect.

There are five main stakeholders in the rule of law in Southern Sudan: the Judiciary of Southern Sudan, the Ministry of Legal Affairs and Constitutional Development, the Southern Sudanese Police, the Prison Service of Southern Sudan and the Advocates.

The Interim Constitution of Southern Sudan established the judiciary system of Southern Sudan with

the Supreme Court of Southern Sudan, the Courts of Appeal, the High Courts, the County Courts and other courts or tribunal as deemed necessary. This constitution maintains the structures and power of the different courts in Southern Sudan. However, the organization and jurisdiction of each level of courts is not yet defined. Furthermore, it appears



that the traditional justice system still plays a predominant role and continues to function in every single community.

The main rule of law institution of Southern Sudan is the Ministry for Legal Affairs and Constitutional Development that is the chief legal advisor of the Government of Southern Sudan. The ministry is re-

Southern Sudan

sponsible for drawing up, perusing and making recommending about agreements, representing the government in court and drafting legislation for the government. The police force (18.000 policemen) is organized on a state level and will be regulated by law. Also, the police play different key roles in court.

Southern Sudan suffers from a lack of infrastructure, qualified human resources, and well-developed institutional structures. Its justice system is no exception. Capacity and resource constraints are manifested by the almost complete absence of an effectively functioning infrastructure, as well as by a shortage of trained judges, prosecutors, and support staff. "The inadequate numbers of trained legal professionals" was, and continues to be, "the single biggest challenge" concerning the establishment of an effectively functioning judiciary. One of the other problems to bring justice closer to the citizen is the absence of civil society organisations active in the rule of law sector. Also Southern Sudan has almost no access to legal information, counseling and representation.

In term of this research, the authors give some specific recommendations about their conclusions. One of the main problems is the lack of legislation and the fact that almost no official gazette is printed (so even when new acts are passed, they cannot be publicised). Thus, the news Acts must be promptly promulgated and published in an official gazette that should be widely distributed. Also, the diversity of customary law and the interaction between customary law and statutory law has been respected and taken into consideration by the legislator. There is confusion and disagreement about the currently applicable laws, and different laws are applied from one area to another. Two systems are still very much alive and used in parallel. To tackle the existence of those parallel systems, the priority is without doubt the enactment of new legislation by the Legislative Assembly. Coordination and transmission of information between the different rules of law institutions at all levels should be encouraged too. There is a need for harmonization of court fees and the methods used to determine fees, since there are differences from one court to another.

"It must be emphasized that the courts do work. Legal professionals try to find ways to deliver justice, and their court organization and judgements are motivated by principles of equity, fairness and good sense rather than the letter of the law"

Southern Sudan faces a large-scale lack of qualified people so the members of the diaspora abroad could enhance the pool of potential recruits for all legal professions. The problem of the language remains important by the fact that the most common languages are the national languages (tribal languages) and the most legally educated people studied in Cairo or Khartoum in Arabic. For the new authorities of Southern Sudan, English should become the main language used in the law Faculty of the University of Juba, but it is vital to ensure access to justice by the permission to use other languages.

The police plays the role of the public attorneys in the criminal justice process but they have insufficient skills and knowledge on the tasks and procedures to be followed in the criminal justice process. By this point, the staffing of the public prosecution has to be completed urgently.

Lack of infrastructure and equipment hampers the functioning of the courts. Therefore, existing court

buildings should be rehabilitated and new constructions or pre-fabricated buildings should be planned when needed. The equipment and accommodation for magistrates and support staff should also be provided. Moreover, the road network is limited so that the people, the public attorneys and lawyers have limited means of reaching the courts.

The last point is the fact that no legal aid system has been developed to provide information and legal advice to people to make the justice system effective and bring it closer to all groups of the population. Furthermore, a system of legal information, counselling, assistance and representation has to be developed. In the same way, a system of services for free trainee lawyers should be implemented to provide access for people who cannot afford the usual cost of a lawyer.

The report shows that the government of Southern Sudan has a lot to do about justice and its access. However, it must be emphasized that the courts do work. Legal professionals try to find ways to deliver justice, and their court organization and judgments are motivated by principles of equity, fairness and good sense rather than the letter of the law.

By the end of 2007, and with the support of EU Commission, RCN Justice & Démocratie will open a new office in Southern Sudan (Juba) and will implement a twelve-month's new program to assist the southern Sudanese justice system by establishing improved human resource capacity and reinforcing operational capacity. This program will contribute to an effectively functioning southern Sudanese justice system mainly by elementary training courses for county judges, prosecutors, legal counsels and support staff. This program has been built after meetings, discussions and approbation of the Ministry of Legal Affairs of Southern Sudan.



Chantal Van Cutsem

Trial under a mango tree, Southern Sudan

Simon COLLIGNON,
Intern.

(1) Chantal Van Cutsem, Renaud Galand, *Equal access to justice in Southern Sudan, Assessment report 2007*, RCN Justice & Démocratie - Avocats Sans Frontières, Brussels, 2007

Rapport d'activités 2006

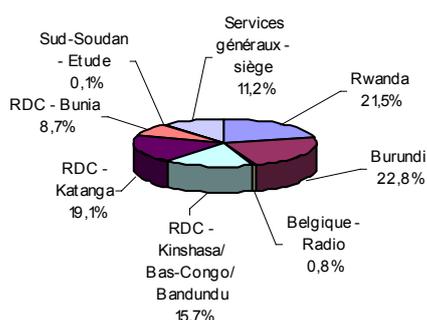
Rapport financier

Bilan				
	ACTIF	2006	PASSIF	2006
Actifs immobilisés		118.879 €	Fonds social	480.893 €
Immobilisations incorporelles		3.438 €	Fonds associatifs	5.977 €
Immobilisations corporelles		85.288 €	Fonds affectés	370.000 €
Immobilisations financières		30.153 €	Bénéfice reporté	72.040 €
Actifs circulants		1.621.444 €	Subsides en capital	32.876 €
Créances à moins d'un an		1.295.637 €	Provisions	59.154 €
Placements de trésorerie		1.418 €	Dettes	1.200.276 €
Valeurs disponibles		314.945 €	Dettes à un an au plus	1.197.895 €
Comptes de régularisation		9.444 €	Comptes de régularisation	2.381 €
	TOTAL ACTIF	1.740.323 €	TOTAL PASSIF	1.740.323 €

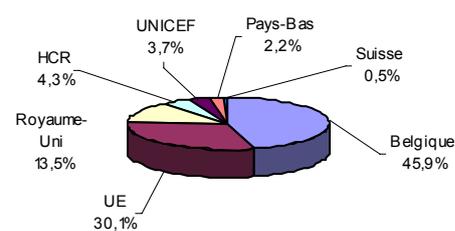
Compte de résultats analytique				
	CHARGES	2006	PRODUITS	2006
Réalisation des programmes		4.112.154 €	Subsides & cofinancement des programmes	4.649.704 €
Rwanda		997.356 €	Rwanda	1.068.662 €
Burundi		1.055.825 €	Burundi	1.175.408 €
Belgique - Radio		35.393 €	Radio - Belgique	38.148 €
RDC - Kinshasa/Bas-Congo/Bandundu		729.460 €	RDC	2.363.486 €
RDC - Katanga		885.434 €	Sud-Soudan - Etude	4.000 €
RDC - Bunia		404.686 €		
Sud-Soudan - Etude		4.000 €		
Services généraux (siège)		494.087 €	Autres produits d'exploitation	3.025 €
Charges financières		26.841 €	Produits financiers	5.606 €
Charges exceptionnelles		304 €	Produits exceptionnels	22.080 €
	TOTAL CHARGES	4.633.386 €	TOTAL PRODUITS	4.680.415 €
			RESULTAT	47.029 €

Subsides & cofinancement des programmes		2006
Belgique		2.132.478 €
Union européenne		1.397.261 €
Royaume-Uni		625.852 €
Nations unies - HCR		198.389 €
Nations unies - UNICEF		171.532 €
Pays-Bas		100.101 €
Suisse		24.091 €
TOTAL		4.649.704 €

Répartition des charges 2006



Subsides & cofinancement des programmes 2006



République du Burundi

Objectif

Objectif du programme triennal 2006-2008 « *Pour une justice légitimée* »:

La justice et des espaces de parole sont restaurés peu à peu au sein de la société burundaise et sont garantis par les institutions.

Résultats

- Les capacités et les compétences des formateurs et des professionnels de la justice sont renforcées;
- Le pouvoir judiciaire est valorisé et mieux reconnu;
- L'exécution des jugements est améliorée;
- La population connaît mieux les modes de gestion des conflits; ses droits, ses devoirs. Elle s'y réfère et s'organise pour les promouvoir;
- Des espaces de dialogue sont ouverts en référence à la culture et à l'histoire du Burundi.

Ressources financières

Les ressources de l'année 2006 s'élèvent à 1.175.408 €.

Le programme a été soutenu par les partenaires financiers suivants: le Service Public Fédéral des Affaires étrangères du Royaume de Belgique (pour un montant de 747.260 €) et la Commission Européenne - par l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (pour un montant de 428.148 €).

Résumé des activités réalisées en 2006

La première année de mise en œuvre du programme triennal a porté sur la mise en place et la réalisation d'un certain nombre d'actions :

- Formation de formateurs-modérateurs en technique d'animation et d'initiation à la dimension sociologique de la justice au Burundi (31 participants);
- Formation des Officiers de Police Judiciaire (216 O.P.J.);
- Appui logistique aux Tribunaux de résidence et de grande instance, aux Parquets de la République, à la Police judiciaire et aux départements de la justice

- (127 T.R., 17 T.G.I., 18 parquets, 2 services centraux du Ministère de la Justice, 17 commissariats provinciaux de la P.J., 3 commissariats régionaux de la P.J., 3 unités de la police judiciaire);
- Production et diffusion de textes de loi;
- Appui à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public par l'organisation de la relance nationale des Causeries judiciaires;
- Séminaire « *Promotion de la justice, des droits et des pratiques démocratiques auprès des autorités de base et des autorités supérieures* » (7 séminaires à l'attention de 314 autorités de base, magistrats, Bashingantahe, etc.);
- Lancement de la recherche sur la « *Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions légales, pratiques sociales, coutumes et réalités locales au Burundi* »;
- Séminaires « *Officiers de Police Judiciaire et Officiers du Ministère Public* » (113 participants);
- Appui à 9 projets de promotion de la justice, de gestion des conflits et de protection des droits humains (*la Commission Justice et Paix de Bururi et de Bukeye, Famille pour Vaincre le Sida, Twungubumwe batwa de Shore, Sangwe de Giteranyi, Turmeshanye/AFCM de Muyinga*);
- Production et diffusion des émissions hebdomadaires de reportages radio « *Ntunganiriza* » (47 émissions produites en partenariat avec Radio Isanganiro);
- Groupes de parole sur base des représentations théâtrales « *Habuze Iki ?* » (92 représentations qui ont rassemblé 71.000 spectateurs, 38 groupes de parole avec au total 790 participants);
- Promotion de valeurs de la culture burundaise fondatrices de justice par le conte (33 représentations pour 2.160 enfants);
- Conception et la diffusion de supports de vulgarisation du droit et la diffusion des textes de loi.



République démocratique du Congo

Kinshasa – Bas Congo

Objectifs

- Renforcer l'Etat de droit en République démocratique du Congo et plus spécifiquement à Kinshasa et dans les provinces du Bas-Congo et du Bandundu ;
- Renforcer la paix sociale à Kinshasa, dans le Bas-Congo et le Bandundu;
- Contribuer à l'émergence d'un espace public à Kinshasa, dans le Bas-Congo et le Bandundu.

Résultats

- Les compétences et la responsabilisation des professionnels de la justice sont renforcées;
- Les capacités de certaines « personnes-ressources » de la société civile et de certaines autorités administratives et coutumières sont améliorées;
- La population connaît ses obligations et ses droits et défend ces derniers;

Renforcer l'état de droit, renforcer la paix sociale, contribuer à l'émergence d'un espace public

- Les professionnels de la justice, les « personnes-ressources » de la société civile, les autorités administratives et coutumières se connaissent et tentent de concilier leur vision respective de la justice et du droit;
- Les activités de *RCN Justice & Démocratie* en RDC sont harmonisées et coordonnées dans l'objectif de contribuer à l'émergence d'une politique globale en matière de justice .

Ressources financières

Faute d'une couverture financière suffisante, le budget pour le Kinshasa/Bas-Congo a été ramené à 911.388 €. Ce budget a été financé par la convention UE/B7 à hauteur de 21%, par la convention Grands Lacs 2005 à hauteur de 12%, par la convention Grands Lacs 2006 pour 46%, par l'Unicef à concurrence de 10% et par l'Ambassade des Pays-Bas à hauteur de 11%.

Résumé des activités réalisées en 2006

- Réunions de suivi pour 200 Officiers de la police judiciaire de la police congolaise recyclés de Kinshasa, Matadi et Boma sur les violences sexuelles et les droits de l'enfant en conflit avec la loi;
- Formations permanentes, recyclages et réunions de suivi pour les greffiers et secrétaires de parquet de Kinshasa et du Bas-Congo;
- Recyclage et formation de formateurs pour 14 directeurs inspecteurs de police judiciaire;
- Formations permanentes et réunions de suivi pour 28 Inspecteurs de police judiciaire auprès des parquets sur la lutte contre les violences sexuelles et la protection des droits de l'enfant en conflit avec la loi;
- Trois formations aux notions élémentaires de droit (FNED) touchant un total de 85 personnes, dont une formation sur la lutte contre les violences sexuelles

- et la protection des droits de l'enfant en conflit avec la loi et une formation pour les chefs de groupements et secrétaires des chefs de secteurs du district de la Lukaya (Bas-Congo);
- Campagnes de vulgarisation sur la lutte contre les violences sexuelles et la protection des droits de l'enfant en conflit avec la loi à Ndjili, Kimbanseke et Masina et campagnes de vulgarisation du droit à Kinshasa-Est;
- Trois journées portes ouvertes dans des tribunaux de paix de Kinshasa et du Bas-Congo;
- Sept ateliers-rencontres (Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu) notamment entre la police et la population, dont un portant sur la lutte contre les violences sexuelles et la protection des droits de l'enfant en conflit avec la loi.



Katanga

Le programme « *Appui au renforcement de l'Etat de droit et à la restauration de la justice au Katanga* » a démarré en 2005. En 2006, les actions ont touché principalement les villes de Lubumbashi, Likasi (zone minière), Kipushi et Kasumbalesa (zone frontalière avec la Zambie). Comme en 2005, le programme s'est focalisé sur la thématique du droit du travail, de nombreux conflits sociaux se posant avec les entreprises minières présentes dans cette région. En 2006, le programme a également adopté un volet relatif au droit de la famille, concrétisé notamment par de larges campagnes de sensibilisation à l'enregistrement des mariages et des naissances.

Comme à Kinshasa, un financement de l'Unicef a permis de vulgariser les toutes nouvelles lois pénales adoptées en août 2006.

Objectifs

- Renforcer l'état de droit en République démocratique du Congo;
- Renforcer la paix sociale au Katanga;
- Contribuer à l'émergence d'un espace judiciaire fiable, au service du public.

Contribuer à l'émergence d'un espace judiciaire fiable, au service du public

Résultats

- Les capacités et la responsabilisation des professionnels de la justice sont améliorées;
- Les capacités de « personnes-ressources » de la société civile et de certaines autorités administratives et coutumières sont améliorées;
- La population connaît mieux ses droits et ses obligations et s'y réfère de plus en plus;
- Les professionnels de la justice, les « personnes-ressources » de la société civile et les autorités administratives et coutumières se connaissent et concilient leur vision respective de la justice et du droit.

Ressources financières

Le programme Katanga n'a pas connu de grandes modifications en 2006. En début d'année, un budget de 1.022.156 € était prévu. Fin 2006, ce sont 1.018.700 € qui ont été engagés. Ce budget a été couvert par la convention Grands Lacs 2006 (31%), l'Unicef (8%) et le DFID (61%).

Résumé des activités réalisées en 2006

- Mission de supervision de 11 jours par le Secrétaire principal de parquet touchant 41 greffiers et secrétaires de parquets de Kipushi, Likasi, Lubumbashi et Kasumbalesa;
- Appui aux formations permanentes pour 6 Inspecteurs de police judiciaire et 61 auxiliaires de police judiciaire de Lubumbashi;
- Appui à une mission de supervision de dix jours de l'Inspecteur civil en chef touchant les Inspecteurs de police judiciaire de Kipushi, Likasi, Lubumbashi et Kasumbalesa;
- Deux séminaires de 10 jours touchant 54 magistrats militaires de Kalemie, Kamina, Kolwezi, Likasi, Kipushi et Lubumbashi;
- Trois séminaires de dix jours chacun pour 125 juges de grande instance, magistrats des parquets de grande instance et de parquet secondaire de Sakanina, Kasumbalesa et Lubumbashi;
- Appui à la publication de trois ouvrages juridiques ;
- Deux campagnes de sensibilisation et vulgarisation, l'une sur l'enregistrement des mariages et des naissances, l'autre sur les droits et obligations des citoyens (notamment sur les thématiques des violences sexuelles et le droit des enfants) sur les communes de Likasi, Lubumbashi, et Kipushi : représentations théâtrales, dépliants, affiches, émissions radios, etc;
- Six journées portes-ouvertes dans différents tribunaux de paix de Lubumbashi et Likasi (intervention d'un Officier de police judiciaire, procès simulé et séance de questions-réponses).



Bunia

Objectifs

- Contribuer à lutter contre l'impunité en Ituri;
- Contribuer à la poursuite de l'imposition de la paix en Ituri.

Résultats

- Les juridictions de Bunia, tant civile que militaire, augmentent la qualité et le volume de leur activité tout en affirmant progressivement leur indépendance;
- La population, sensibilisée et rassurée ne craint plus d'avoir recours aux différentes institutions chargées de lutter contre l'impunité pour témoigner ou porter plainte.

Ressources financières

A Bunia, le programme d'appui à la réinstallation du système judiciaire s'est achevé fin avril 2006. La part du budget engagé durant ces quatre premiers mois s'élève à 231.583 €, financés à concurrence de 224.572 € par l'Union Européenne, et 7.011 € par la convention Grands Lacs 2006 de la Belgique (afin de maintenir la nourriture des prisonniers jusque fin avril). Quant au programme de prévention et gestion des conflits fonciers financé par le HCR, du 1^{er} juillet au 31 décembre, son budget s'est élevé à 198.389 €.

PROGRAMME UE (JANVIER-AVRIL) « POURSUITE DE LA RESTAURATION DU SYSTÈME JUDICIAIRE À BUNIA DANS LE CONTEXTE D'URGENCE DE L'IMPOSITION DE LA PAIX EN ITURI »

Résumé des activités réalisées en 2006

- Séminaire sur la justice internationale et la répression des crimes internationaux, pendant une semaine pour 11 magistrats et fournitures de documentation juridique;
- Session de recyclage pour 24 greffiers et secrétaires de parquet du Tribunal de grande instance de Bunia portant sur l'exécution des jugements civils et répressifs (dernier module d'une série de six initiées en 2005);
- Prise en charge des commissions d'office ;
- Soutien alimentaire et médical dégressif aux détenus de la prison centrale de Bunia;
- Organisation du paiement des primes des magistrats et auxiliaires de justice;
- Formation aux notions élémentaires de droit (FNED) portant sur les droits fondamentaux et la justice militaire pour 50 personnes-ressources de la société civile;
- Journées portes ouvertes au Tribunal militaire de garnison de Bunia;
- Diffusion des émissions de radio et de télévision, chansons et pièces de théâtre conçues en 2005.



PROGRAMME HCR (JUILLET-DÉCEMBRE) « APPUI À LA CONSOLIDATION DE LA JUSTICE ET DE LA PAIX SOCIALE EN ITURI »

Objectifs

- Poursuivre la lutte contre l'impunité et la restauration du sentiment de justice au sein de la population en Ituri;
- Renforcer la paix sociale en Ituri par une meilleure prévention et résolution des conflits fonciers;
- Participer à la transition vers un Etat de droit.

Résultats

- La population de l'Ituri, y compris les déplacés, connaît mieux ses droits et obligations, en matière foncière et pénale, et s'y réfère de plus en plus devant les autorités administratives, judiciaires et coutumières en cas de conflit;

Résumé des activités réalisées en 2006

- Deux séminaires en droit foncier et droit pénal à Bunia et à Mahagi pour 25 participants, soit un total de 100 autorités judiciaires, administratives et coutumières;
- Onze journées de suivi pour 96 greffiers, secrétaires de parquet, Officiers de police judiciaire et Inspecteurs de police judiciaire précédemment formés;
- Séances de suivi pour les magistrats civils et militaires précédemment formés;
- Fourniture de documentation;
- 200 « personnes-ressources » de la société civile formées aux notions élémentaires de droit foncier;
- Campagne de sensibilisation au droit foncier (émissions radios, représentations théâtrales, diffusion d'affiches et dépliants, etc.) touchant environ 4.000 personnes.

Poursuivre la lutte contre l'impunité et renforcer la paix sociale en Ituri

- Les autorités judiciaires, administratives et coutumières de Bunia et Mahagi améliorent la qualité de leur travail en connaissant mieux la loi foncière, et apportent une réponse efficace et légitime à la demande de justice de la population, en matière foncière et pénale;
- Les professionnels de la justice et les populations, notamment les personnes issues des communautés de déplacés internes, se rencontrent et échangent leur expérience sur leurs pratiques et leurs attentes en matière de justice et de conflit foncier.



Radio

Objectifs

Il s'agit de créer un espace public radiophonique pour améliorer la qualité des débats sur la justice, faire émerger des questions fines et distanciées sur le sujet, particulièrement en ce qui concerne la justice de la région des Grands Lacs africains (République démocratique du Congo, Rwanda et Burundi). L'accent est mis sur le vécu des personnages, sur des « histoires de justice ».

L'objectif spécifique de l'émission est d'accompagner l'auditeur souhaitant se positionner comme citoyen agissant. Il s'agit de raconter le monde autrement, de proposer à l'auditeur d'autres logiques pour répondre à son besoin de sortie de crise. Lui donner envie de se positionner, de réagir, de se poser lui-même la question.

Ressources financières

- En début d'année 2006, un budget de 40.600 € était prévu.
- Les recettes totales justifiées en 2006 sont de 38 148 € et ont été financées par le Ministère belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement.

Résumé des activités réalisées en 2006

Le projet porte sur la production et la diffusion d'un cycle annuel d'émissions radiophoniques, à raison de trois émissions en 2006. *RCN justice & Démocratie* produira six autres portraits cette année.

L'émission est construite sur la rencontre d'une personne : une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire, dont la trajectoire – qui traverse celle de *RCN Justice & Démocratie* – est extraordinaire, comme une quête de soi, un voyage citoyen.

Notre choix s'est porté sur une émission qui se démarque de celles offrant une information quantitative et collé à l'évènement. Le choix du média répond à l'objectif du projet car il est accessible au plus grand nombre, fait appel à l'imaginaire, donne une place au récit, favorise un chemin personnel de l'auditeur, valorise la culture de l'oralité et privilégie la parole.

Bénéficiaires

Par la production et la diffusion d'un programme radio en Belgique, *RCN Justice & Démocratie* vise à participer à la résolution des conflits, la mise en débat de la justice sur l'espace public, la recherche d'une parole apaisante.

Le concept de l'émission repose donc sur la transformation du récit individuel du personnage en histoire collective.

Outre l'organisation d'écoutes collectives au sein de divers milieux (*RCN Justice & Démocratie*, Universités belges et groupes de recherche, diasporas, etc.), la première série d'émissions radio a été diffusée sur la RTBF en juin 2007.

Jusqu'à présent, nous avons obtenu les accords de diffusion de trois radios associatives belges (Radio Campus, radio Panik et radio Air Libre), tout en sachant que d'autres radios associatives sont susceptibles d'être intéressées par notre série d'émissions.

A terme, nous proposerons la série à des radios africaines, françaises, suisses et canadiennes.



République du Rwanda

Objectif

L'objectif du programme au Rwanda est de rapprocher la justice des justiciables en renforçant les capacités des institutions judiciaires et de la société civile et en favorisant leur convergence.

Résultats

- La conformité de la pratique judiciaire aux législations en vigueur est augmentée grâce aux compétences accrues des fonctionnaires de la justice de proximité;
- Le cours de l'instruction et du jugement est accéléré;
- La population bénéficie d'une meilleure connaissance de ses droits et d'une plus grande compréhension des procédures judiciaires;

Rapprocher la justice des justiciables en renforçant les capacités des institutions judiciaires et de la société civile et en favorisant leur convergence

- Les associations de la société civile œuvrant à la promotion de la justice et des droits humains voient leurs capacités opérationnelles renforcées, elles disposent également d'outils de sensibilisation, et sont de plus en plus qualifiées à jouer leur rôle de relais entre la population et les autorités judiciaires.

Ressources financières

Les ressources de l'année 2006 s'élèvent à 1.068.662 €. Y ont contribué les partenaires financiers suivants : la Commission européenne, la Coopération belge et la Coopération suisse.

Résumé des activités réalisées en 2006

- Formation de 240 Juges des Tribunaux de Base et Tribunaux de Grande Instance sur le régime et les contentieux en matière foncière;
- Formation continue au niveau décentralisé de 420 Officiers de Police Judiciaire et Commandants de Station de Police);
- Appui technique et logistique aux ateliers d'échanges à auditoire mixte - Officiers de Police Judiciaire, Officiers du Ministère Public et Juges;
- Appui technique et logistique à la résorption par la Cour Suprême des arriérés judiciaires de droit commun (20.924 dossiers triés dont 8.041 dossiers actifs);
- Appui technique et logistique à la résorption par le Parquet Général de la République des arriérés judiciaires de droit commun (33.443 dossiers dont 9.209 transmis aux tribunaux pour jugement);

- Appui technique et logistique à l'instruction des dossiers de génocide (1.283 dossiers) et aux procès de génocide en itinérance (35 procès concernant 229 prévenus);
- Appui technique et logistique au Parquet Général de la République dans le processus des libérations provisoires massives de détenus pour génocide et de droit commun (conduit à la libération de 1.934 personnes détenues illégalement);
- Organisation d'actions de sensibilisation participative via l'organisation d'ateliers d'échange autour des enjeux du contentieux du génocide (ces activités ont permis de toucher directement 43.389 bénéficiaires, de juin 2005 à décembre 2006);
- Renforcement des capacités des associations partenaires: formation de formateurs pour la diffusion et la vulgarisation de la loi foncière;
- Renforcement des capacités des associations partenaires en charge des actions de sensibilisation participative autour des enjeux du contentieux du génocide.



CONCLUSIONS et PERSPECTIVES

CONCLUSIONS

RCN Justice & Démocratie, en 2006, a consolidé ses programmes, son budget et son crédit en tant qu'institution d'appui à l'Etat de droit, dans les pays où nous intervenons: la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi et la Belgique, et bientôt le Sud-Soudan.

RCN Justice & Démocratie a entamé, en collaboration avec Avocats Sans Frontières, une étude sur le système judiciaire du Sud-Soudan : en 2007, RCN Justice & Démocratie ouvrira un programme de formations de juges, au niveau des county courts, et de procureurs . Ce sera la première expérience dans un pays anglo-saxon et en Common Law.

Le programme biennal **Rwanda** se termine fin 2008. Une évaluation, en 2007, appréhendera l'impact du programme notamment eu égard au contexte de la politique de développement de la justice au Rwanda. Selon les enseignements de 2006, la nécessité demeure de renforcer les capacités des partenaires institutionnels en terme de gestion de projet, d'allocation des ressources, de suivi et de supervision. L'action de RCN Justice & Démocratie auprès de la société civile contribuera à la création et au soutien d'initiatives-relais en vue de favoriser l'émergence d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange sur les problèmes de droit et de justice.

Le programme triennal « *Pour une justice légitimée* » du **Burundi** prend fin en décembre 2008. RCN Justice & Démocratie a contribué à la création d'un groupe de réflexion sur la justice transitionnelle qui suit l'évolution du processus de création d'une Commission nationale de vérité et réconciliation, ainsi qu'un Tribunal spécial pour établir les responsabilités judiciaires des crimes commis durant le conflit. Outre son appui à la reconstruction du système judiciaire, RCN Justice & Démocratie a participé activement à la reconstruction sociale et culturelle.

Le nombre de programmes en **République démocratique du Congo** a triplé depuis 2004. Deux biennaux 2008-2009 seront rédigés en 2007. RCN Justice & Démocratie entend occuper activement l'espace public, débattre des enjeux politiques des réformes judiciaires et proposer des solutions. Vu la demande au niveau provincial, RCN Justice & Démocratie va tenter de stabiliser son programme à Bunia, malgré les difficultés de financement.

Le projet **radiophonique** a pris forme. Ce pro-

jet invite les citoyens belges, les diasporas et les citoyens des pays où sont implantés les programmes à comprendre les histoires singulières de personnes remarquables dans leur volonté de reconstruire après un génocide, des crimes contre l'humanité ou des crises graves. RCN Justice & Démocratie a amorcé, grâce à la diffusion à la RTBF l'élargissement de sa notoriété.

PERSPECTIVES

La pérennité de RCN Justice & Démocratie le met face à de nouveaux défis. Certains programmes, certaines décisions politiques, certains événements politico-militaires génèrent des questions nouvelles. Jusqu'où nos programmes participent à la prévention de conflits ? Jusqu'où accompagner les institutions même après la fin de la transition ? Comment transmettre les expériences et le savoir-faire aux coopérateurs ou aux institutions ? Jusqu'où s'engager dans des questions qui surgissent d'étapes en étapes : il n'y a jamais assez de droit... ni de justice. Jusqu'où nos bailleurs nous suivront-ils dans la définition de « ce qui manque » ? Il faudra se dire où on s'arrête.

L'ouverture du programme Sud-Soudan nous renvoie au temps des pionniers de RCN Justice & Démocratie, aux heures où les institutions se fondent à travers leurs actes, leurs premiers pas et où RCN Justice & Démocratie les accompagne. D'autres missions exploratoires se prépareront conformément au plan de développement.

Les membres de l'Assemblée Générale ont approuvé le financement en 2007 d'un salarié au siège pour la recherche des fonds privés. L'objectif est de flexibiliser certaines dépenses: prise de risque de prolongation d'un programme, étude spécifique sur une thématique, événement interne ou externe...

Et... si notre nom était un autre. Nous avons souvent évoqué les difficultés relatives à notre nom : il est long, il est lourd, il est général... mais il est clair, adéquat. Bref on adhère peut-être, mais on ne s'identifie pas. Un chantier bien intéressant qui cristalliser les questionnements : celui d'un nouveau nom qui favorisera la visibilité et l'identité de RCN Justice & Démocratie ?



Espace public

A ENTENDRE

Emission radio

« *Si c'est là, c'est ici* », la série d'émissions radio de RCN Justice & Démocratie.

Ces émissions sont par ailleurs disponibles sur demande au siège de RCN Justice & Démocratie.

Série de 3 émissions: 25 € par série (frais de port compris).

France culture

Emissions de Laure de Vulpian sur le Cambodge, été 2007.
www.franceculture.com

Colloque

DEVOIR DE VOIR : « *Revivre après un génocide ou des crimes contre l'humanité* ».

Au théâtre Marni
Rue de Vergnies, 25
1050 Bruxelles

Samedi 17 novembre 2007: 10h15 à 17h30 - Entrée libre
En collaboration avec *Le Rideau de Bruxelles*.

Info : +32 2 507 83 62

A VOIR

Film

« *Dits de Justice* », RCN Justice & Démocratie / SAVE
(Disponible au siège au prix de 10 euros)

Théâtre

La Maison de Lemkin de Catherine Filloux
Mise en scène de Jules-Henri Marchant
Le Rideau au Marni
Rue de Vergnies, 25
1050 Bruxelles

Du 08 au 30 novembre 2007

Réservation : +32 2 507 83 61

www.rideaudebruxelles.be

Envoyez vos courriers, impressions, suggestions
à l'adresse e-mail :

bulletin@rcn-ong.be

Le Bulletin

RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76
B-1190 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 347 02 70
Fax : +32(0)2 347 77 99
Mail : bulletin@rcn-ong.be
Site : www.rcn-ong.be

Bulletin trimestriel n°21

Éditeur responsable
Pierre Vincke

Conseillère en rédaction
Pascaline Adamantidis

Assistant de rédaction
Simon Collignon

Photo et œuvre de couverture :
Jacqueline Stokart

Photos intérieures :
Pascaline Adamantidis
Simon Collignon
Christel Drapier
Madina Ndingiza
Chantal Van Cutsem

Conseil d'Administration

Présidente
Anne Devillé

Administrateurs
Manfred Peters
Anne-Marie Bouvy
Julie Goffin
Philippe Lardinois
Yves Moïny
Marc Gendebien
Charlotte Van der Haert

Bailleurs de fonds

- *Belgique*: Service Public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
Coopération Technique Belge
- *Pays-Bas*: Coopération au Développement
- *Royaume-Uni*: Department For International Development (DFID)
- *Suisse*: Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
Département fédéral des Affaires étrangères, division de la Sécurité humaine
- *Nations unies*: Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNCHR)
Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)
- *Union européenne*: Commission européenne

« Je me souviens, quand j'ai couru en partant de ma maison à Kigali pour aller rejoindre le camp militaire le plus proche, c'était à travers des balles, des balles qui tiraient en plein jour comme maintenant... C'était d'ailleurs presque à cette heure-ci, c'était vers les trois heures de l'après-midi ou quatre heures, il faisait jour, en plein jour... Des choses que j'avais dû voir au cinéma mais que je ne savais pas que je vivrais, moi, un jour, dans la réalité... des gens avec des fusils qui tirent de partout et puis l'étonnement de courir et de m'en rendre compte... Je cours et donc je suis encore en vie (*silence*)... Oui, de courir et puis de se demander mais en fait, où est-ce qu'elles sont en train d'aller, ces balles qui tirent de partout ? De partout... et puis d'arriver jusqu'au petit buisson dans lequel on s'est glissés, « *Tiens, je suis encore en vie* », je cours, je suis encore en vie ».

Extrait de la quatrième émission radio « *Si c'est là, c'est ici* », « *Marie Goretti Mukakalisa, Vivre en liberté* », Réalisée par Pascaline Adamantidis, RCN Justice & Démocratie, Mai 2007, Niort, France.